



L'Écho des Quenracois



Juillet 2008

Bulletin d'information communales - N°13

ART du TOIT
Coverture
Restauration du patrimoine - Zinguerie
Prochainement ZA de Rolin - Québec
Tel 06 21 77 49 55

Jean-Marc Conflant
ENTRETIEN ESPACE VERT

Espaces verts

- ▶ Entretien et création
- ▶ Petits et grands espaces



Broyage d'herbes

- ▶ Accotement et talus
- ▶ Plantations et grands espaces



RENSEIGNEMENT

02 99 45 25 58

06 80 67 13 86

**DEVIS
GRATUIT**



MAIRIE
5, RUE DE LA LIBERTÉ
35190 - QUÉBRIAC
TÉL. : 02 99 68 03 52

mairie@quebriac.fr
site : www.quebriac.fr

SOMMAIRE

Le mot du maire	3
Vie Communale	4
Vie sociale	13
Tarifs Communaux	16
École	20
Bibliothèque	21
Vie Associative	22
Séances du Conseil Municipal.....	33
Permanences du Maire et de ses adjoints	54
Québécois d'honneur ...	55

Directeur de la publication :
Armand Châteaugiron
Impression : ATIMCO Combourg

Apprentissages

« Ce n'est pas du jour au lendemain que l'on devient compagnon », c'est la réflexion de bon sens d'un voisin à qui je disais que je me sentais comme un « maire apprenti ». Il est vrai que les questions qui me sont posées sont très diverses et parfois difficiles, comme celles qui touchent à l'habitat, à l'école, à la sécurité. Ainsi, je réponds souvent à vos questions par un « je ne sais pas, je vais voir ! », à moi ensuite de chercher des réponses. L'équipe municipale prend ses marques elle aussi.



Vous allez retrouver votre ECHO QUEBRIACOIS de juillet 2008, et je vous souhaite à tous de bonnes vacances. Ce sera aussi « vacances » pour le conseil municipal, sauf si besoin le vendredi 18 juillet, et les permanences de la mairie seront allégées entre le 15 juillet et le 15 août.

Vous trouverez page suivante un extrait du courrier que j'ai adressé aux parents d'élèves auquel j'ai ajouté un tableau sur l'évolution de l'effectif de l'école depuis 15 ans. Nous nous trouvons à plein dans l'impact de la création des lotissements de la Donac et du Clos de la Rabine, et nous allons maintenir sans doute un effectif de 200 élèves pendant quelques années. Il nous appartient maintenant de bien gérer l'évolution de notre population. Au titre de l'habitat justement, le projet du Courtil Jamet n'est pas encore sur les rails. Nous attendons de nouvelles propositions de notre partenaire Habitat 35. Comme vous le lisez dans la presse en général ou aux informations télévisées, et autour de nous, ce sujet de l'habitat est très délicat. En un an tout au plus, le marché s'est retourné et nous nous posons beaucoup de questions sur l'opportunité et la programmation de nouveaux lotissements.

Projets et Travaux :

- le parking de l'espace services est en pleine réalisation. Il ne sera terminé qu'en septembre mais l'essentiel sera en place fin juillet, et notamment la cour nord de l'école pour la rentrée,
- la maison GAUTHIER est maintenant démolie et l'accès sera plus sécurisé en Entrées/Sorties de l'espace Loisirs de la Nouasse. De plus, les travaux de rénovation de la voie et des parkings entre l'école et la Nouasse seront engagés au plus vite,
- le Bar L'Equipe devrait faire l'objet de la rénovation prévue sur la fin 2008/début 2009. Le choix du commerçant est en cours,

Blog et Site: le blog <http://vivre-ensemble-quebriac.over-blog.fr> est réactivé. Il permettra de commenter des sujets divers et variés. Si vous souhaitez aborder des points particuliers, vous pouvez adresser un mail à la mairie à mairie@quebriac.fr. Ne pas utiliser le site <http://www.quebriac.fr> pour poser des questions : « Ecrivez-nous » est réservé aux questions sur le site lui-même.

Merci à Sophie LE DREAU pour la rédaction de ce journal, Merci à nos annonceurs qui nous permettent d'investir dans ce support de communication.

Cordialement

Armand CHÂTEAUGIRON, *mairie*



RENTREE 2008-2009, EVOLUTIONS A L'ECOLE

L'évolution de l'effectif global de l'école et la probable ouverture d'une classe, toujours conditionnée par la présence effective le 2 septembre prochain de 90 élèves en maternelle, et d'au moins 6 à 7 élèves de – de 3 ans, nous ont amené à prendre certaines décisions.

Suite à la réunion avec les personnels de vendredi 27/06, nous allons donc mettre en place à la rentrée les moyens suivants :

- **Cour supplémentaire** au Nord. Cette cour correspond à l'espace actuel du parking. Elle sera normalement partagée en 2, maternelle d'un côté, primaires de l'autre. Une classe mobile y sera installée avec sanitaires intégrés,
- **Garderie Périscolaire** : le soir, de 16h45 à 18h00, il y aura 2 personnes supplémentaires pour permettre **d'éclater la garderie sur 2 lieux** (voire 3 si possible), dont un lieu calme d'**étude**, sans doute dans la cantine,
- **Temps Scolaire** : nécessité d'une ATSEM supplémentaire en la personne de Mme Laetitia ADLER,
- **Cantine** : devant un effectif très important, passant de 140 à 170 au maximum, nous mettrons **2 services complets dans la cantine (55) et la classe mobile (32)**. Sur le premier service, composé de 3 personnes à la cantine et 2 dans la classe mobile, nous affecterons une **ressource supplémentaire en appoint**, pour répondre aux surcharges : cantine, cour, remplacements etc. Le second service sera affecté des mêmes ressources.
- **Suivi de la formation des personnels**

Une responsable de la coordination Cantine / Cours / Ménage devrait être nommée avec mission de : gestion des commandes, relation fournisseur, respect du règlement, des règles d'hygiène et de sécurité, organisation de proximité, relation avec la mairie, présence au conseil d'école.

Une commission de parents d'élèves et de conseillers municipaux, sous ma responsabilité, sera chargée du suivi du fonctionnement du groupe scolaire. Cet organe pourrait être la « caisse des écoles ». De plus, ses membres ont souhaité dialoguer avec les enfants sur leurs attentes en matière de cantine, cour etc.

Au cours de l'année scolaire, un certain nombre de familles amènent leurs enfants en janvier. Cette possibilité est conservée. Toutefois, si l'ouverture n'avait pas lieu, seuls les enfants de 3 ans seront acceptés.

Enfin, je profite de ce courrier pour remercier l'ensemble des acteurs qui concourent à la bonne marche du fonctionnement du Groupe Scolaire, dans des conditions difficiles. L'arrivée d'un nouveau restaurant permettra de nous donner de l'espace. Profitons de cette année (et demi ?) d'attente pour améliorer notre mode de fonctionnement, et ainsi mettre en place certaines organisations qui seront transposables dans de nouveaux locaux.

Armand CHÂTEAUGIRON, maire



Statistiques école

	1994/1995	1995/1996	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002
Effectifs scolaires	51	54	63	66	84	107	122	128
Naissances	1995 18	1996 17	1997 9	1998 15	1999 14	2000 15	2001 23	2002 9
Population	890				1040			
Création des lotissements							L'ORMEL (8 lots)	

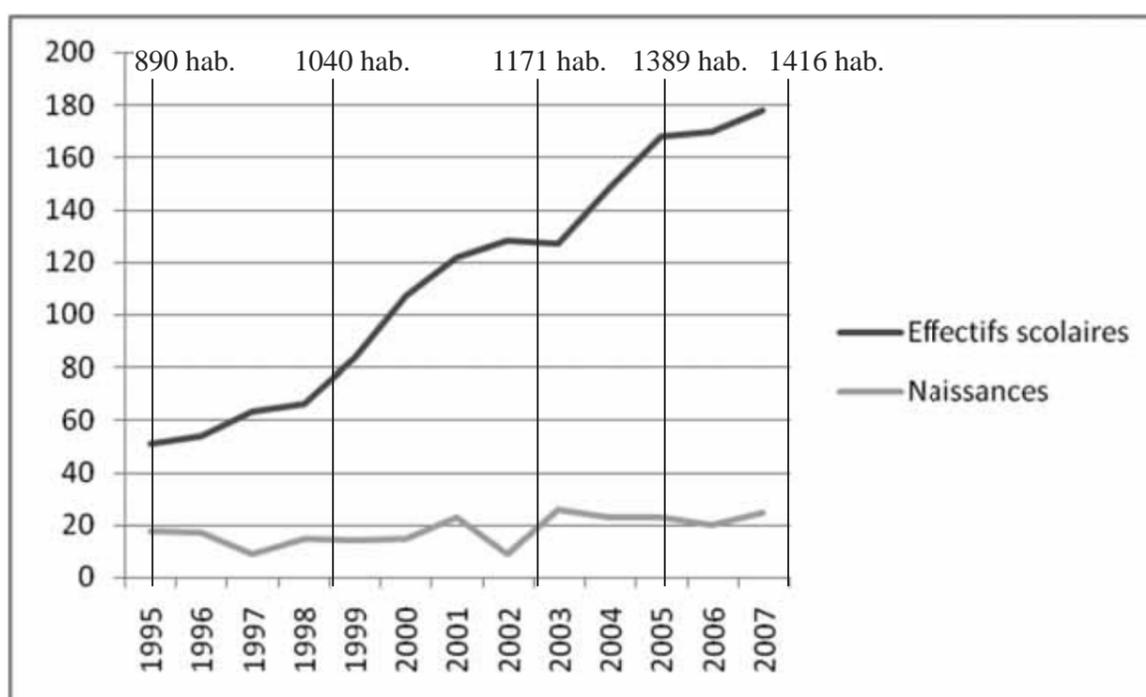
	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Effectifs scolaires	127	148	168	170	178	184	191
Naissances	2003 26	2004 23	2005 23	2006 20	2007 25	2008 14 (*)	2009
Population	1171			1389		1416	
Création des lotissements	DONAC 1 (18 lots)	CLOS DE LA RABINE (16 lots)		DONAC 2 (16 lots)			

(*) 1^{er} semestre 2008

Rénovation groupe scolaire (partie ancienne) : 1996 - 1997 - 1998

Extension de l'école maternelle : 2001 - 2002

Extension école primaire (création d'une classe à l'étage) : 2005



Exposition 14 - 18

Le 90^e anniversaire de l'armistice de 1918 approche, occasion pour nous de commémorer la mémoire de nos anciens, et de transmettre aux plus jeunes l'histoire de ceux qui partis de Québriac combattirent quatre ans dans les tranchées des divers théâtres d'opérations.

A cette occasion, nous organisons une exposition pour raconter leur histoire et leurs histoires.

Pour la réaliser, nous avons besoins de vous et des témoignages de cette époque que vous voudrez bien nous confier : photos, effets, correspondances, cartes postales, journaux.....

Afin de mettre en place cet évènement nous invitons les personnes possédant des objets ou souhaitant s'investir dans ce projet à se faire connaître auprès de :

Patricia HUARD : 02.99.68.16.58

Alain OLLIVIER : 02.99.68.17.71

*Les membres de la Commission Sports, Loisirs,
Culture, Animation et Communication*

Communiqué commission patrimoine communal

Comme nous l'avions prévu, nous allons faire en sorte que les villages, assez nombreux sur la commune, puissent être mis en valeur.

Notre commission, veut proposer aux habitants de ces lieux-dits de mettre en place un projet de plantation de fleurs annuelles ou de persistants à des endroits stratégiques (pancartes d'entrée de village – patrimoine communal – délaissés communaux...)

En ce qui concerne les annuelles, c'est évidemment trop tard pour cette année ! Des persistants pourraient par contre être plantés à l'automne.

Nous cherchons donc des personnes de bonne volonté qui nous serviraient de référents dans les villages pour la définition des besoins, la coordination et pour toutes autres idées qu'ils pourraient apporter.

Il faut s'y prendre à l'avance pour que tout soit en place l'année prochaine et une réunion sera donc organisée à la rentrée pour un premier contact.

Pour les personnes intéressées, contacter :

Régine CHANTEUX au 02.99.68.02.74

Communiqué commission Sports, Loisirs, Culture, Animation et Communication

La commission Sports, Loisirs, Culture, Animation et Communication souhaite organiser

une Fête de la musique le 19 juin 2009.

Les membres de la commission invitent les personnes intéressées par ce projet à intégrer le groupe de travail qui sera formé à l'automne.

Pour participer à ce projet, contactez :
le secrétariat de mairie **ou** venez lors
de la permanence le samedi matin de 11 heures
à midi à la mairie.

Les membres de la commission





MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
Service Territoriale de Saint-Malo

Réforme des autorisations d'urbanisme : quelles conséquences ?

Depuis le 1er octobre 2007, le régime des autorisations d'occupation des sols a été réformé en profondeur pour améliorer la qualité du service rendu aux citoyens et faciliter leurs projets de construction, de rénovation, d'aménagement, de démolition.

Les procédures ont été regroupées et clarifiées :

...11 régimes d'autorisation et 5 déclarations avant la réforme

...fusionnés après la réforme en 3 permis

- permis de construire
- permis d'aménager
- permis de démolir

...et une déclaration préalable.

Quelques exemples :

Je construis une maison...

- **Je construis une maison de 100 m!**
Permis de construire
- **J'agrandis ma maison**
Plus de 20 m! : permis de construire
Entre 2 m! à 20 m! : déclaration préalable
Moins de 2 m! : pas de formalité

ATTENTION !
TOUS LES TRAVAUX,
MÊME NON SOUMIS À AUTORISATION,
DOIVENT RESPECTER
LES RÈGLES D'URBANISME

Je construis un garage...

- **Je construis un garage de 11 m! avec un toit normal**
Déclaration préalable

Je fais des travaux dans ma maison...

- **Je fais des travaux sur une construction existante qui ne crée pas de surface de plancher et ne modifie pas les façades...**
Pas de formalité
- **Je fais réaliser des travaux sur une construction existante en créant une ouverture dans le mur...**
Déclaration préalable car modification de l'aspect extérieur

Des délais d'instruction garantis :

Certificats d'urbanisme		Déclaration préalable	- PC pour Maisons individuelles ou annexes - Permis de démolir	- PC pour autres constructions - Permis d'aménager
a)	b)			
1 mois	2 mois	1 mois	2 mois	3 mois

dès le dépôt de votre dossier en mairie, un « récépissé » vous informe du délai de droit commun

Un délai différent peut être fixé lorsque certaines consultations sont nécessaires (Architecte des Bâtiments de France, commission de sécurité...).

- Cette majoration de délai doit *impérativement* être notifiée au plus tard un mois après le dépôt du permis et ne peut pas être modifiée ultérieurement, sauf cas exceptionnels.



Un contenu précis des dossiers de demande :

Une liste détaillée et explicite des pièces devant accompagner le dossier est fournie avec chaque formulaire.

Il n'est plus possible de demander une pièce qui ne figure pas sur cette liste.

Une notice / mode d'emploi est disponible sur le www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr.

Elle vous permet de vous renseigner sur les modalités pour remplir les formulaires et la liste des pièces jointes nécessaires.

Si le dossier est incomplet, les pièces manquantes doivent également être demandées le premier mois.

A la fin du premier mois, vous connaissez donc précisément le délai dans lequel la décision doit intervenir.

Une plus grande responsabilité des constructeurs et de leurs architectes :

De nombreux éléments de la demande deviennent déclaratifs, et le service instructeur n'a pas à assurer de vérification préalable. Le demandeur est responsable de ce qu'il déclare

Le constructeur ou l'architecte atteste lui même la conformité des travaux au permis qu'il a obtenu par une déclaration. Sa responsabilité est engagée et des contrôles sont possibles.

L'autorité responsable pourra contrôler la conformité des travaux et, le cas échéant, la contester, dans un délai de 3 mois (ou 5 mois dans les secteurs protégés). Passé ce délai, elle sera réputée n'avoir pas contesté la conformité des travaux.

Où puis-je trouver les nouveaux formulaires ?

Les formulaires sont disponibles sur le site internet du ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables, sur le site internet de la communes (*à voir en fonction de la commune*) et sur les sites de la DDE d'Ille et Vilaine.

Vous pouvez remplir les formulaires en ligne sur internet.

Ils peuvent également être retirés en mairie.

Où déposer ou envoyer mon dossier ?

Les demandes de permis de construire, et les déclarations préalables de travaux, sont à déposer en mairie, soit directement au guichet soit par courrier avec accusé réception.

Où trouver les informations pour monter mon dossier ?

Auprès de la mairie et du service territorial de l'équipement de Saint-Malo

Par téléphone auprès de «Allô ServicePublic» (39 39)

Du lundi au vendredi, 8h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 12h30 (0,12 euros/min).

Pour des questions complexes votre appel est transféré aux agents du Centre interministériel de renseignements administratifs (CIRA).

Sur internet

- Sur le site internet du ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables (<http://www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr>)
- Sur le site de la DDE d'Ille et Vilaine (<http://www.ille-et-vilaine.equipement.gouv.fr>)
- Sur www.service-public.fr





AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES



Bulletin des Stations d'Avertissements Agricoles
N°45 du 5 mars 2008

BRETAGNE

NOUVEAUX ARRETES BRETONS RELATIFS A L'INTERDICTION D'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES A PROXIMITE DE L'EAU

Depuis le 1er février 2008, de nouveaux arrêtés préfectoraux spécifiques à la Bretagne renforcent les dispositions des arrêtés d'avril 2005 relatifs à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires à proximité de l'eau.

Ces nouveaux arrêtés complètent les conditions réglementaires nationales d'utilisation (arrêté inter-ministériel du 12/09/06) des produits phytosanitaires le long des points d'eau listés sur les cartes IGN 1/25000, tout en les complétant par une interdiction de tout traitement phytosanitaire dans et à moins de un mètre de tout cours d'eau ou point d'eau (non listé sur les cartes IGN 1/25000), fossés (même à sec) ainsi qu'une interdiction de traiter les caniveaux, avaloirs et bouches d'égout.

Tous les utilisateurs de pesticides (désherbants, fongicides, insecticides) sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités, et entrepreneurs (travaux agricoles et travaux paysagers).

Afin d'assurer une information maximale des différents applicateurs, notamment les particuliers, l'affichage de la nouvelle annexe (page 3) de ces arrêtés est obligatoire dans tous les points de vente de produits phytosanitaires. **Les distributeurs de produits phytosanitaires à usage amateur (hyper et supermarchés, magasins de bricolage, jardinerie, solderies,...) sont dorénavant concernés par cette obligation.**

Les traitements sur plantes aquatiques et semi-aquatiques qui doivent être réalisés par un applicateur agréé sont désormais subordonnés à l'accord de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

Au cours de l'année 2008 se dérouleront des opérations de contrôles inter-services spécifiques à l'application de l'arrêté. Ces opérations seront coordonnées et réalisées par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (Service Régional de la Protection des Végétaux) en collaboration avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ainsi que la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Les pratiques continuant à remettre en cause les efforts collectifs feront l'objet de sanctions pénales avec des peines maximales encourues de 75 000 euros d'amende et de 2 ans d'emprisonnement avec sursis.

Voir le bulletin n° 36 sur l'arrêté du 12 septembre 2006

Texte des arrêtés au verso

Réglementation / traitement à proximité de l'eau

Direction Régionale de
l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la
Protection des Végétaux
35700 RENNES
Tél./02.99.87.45.87

Imprimé à la station
d'Avertissements Agricoles
de Rennes
Directeur gérant :
P. MICHON
Publication périodique
C.P.P.A.P. n°528 AD
ISSN n°1167-2382

**Point de
contact :**

**DRAF SRPV
Bretagne**

Tél : 02 99 87 45 87

Les Avertissements Agricoles sont en ligne sur le site internet de la DRAF <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/drda/>

ARRETE

ARTICLE 1 Conformément aux dispositions prévues par les articles du code rural et par l'arrêté inter-ministériel du 12 septembre 2006 sus-visés, les produits phytopharmaceutiques doivent être utilisés dans le strict respect de leur autorisation de mise sur le marché, en particulier vis-à-vis du respect de la Zone Non Traitée (ZNT) le long des cours d'eau représentés par des traits bleu pleins et pointillés sur la carte IGN au 25 000ème sauf dispositions particulières prises par arrêté préfectoral. La ZNT est au minimum de 5 mètres sauf avis contraire figurant explicitement sur l'étiquette du produit commercial et qui peut porter la ZNT à 20 m, 50 m ou plus de 100 m.

ARTICLE 2 Sur le reste du réseau hydrographique (fossés, cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages), même à sec, qui n'apparaît pas sur les cartes IGN au 25 000ème ou qui n'est pas défini par arrêté préfectoral, l'application ou le déversement des produits phytopharmaceutiques est interdit dans et à moins d'un mètre de la berge dudit réseau. Aucune application ne doit être réalisée sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

ARTICLE 3 Pour les traitements des voies ferrées et des routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central, aucune application ne devra être réalisée dans le fossé lui-même ou sur ses berges. Sans préjudice de dispositions nationales plus restrictives et pour des raisons de sécurité, notamment le maintien de la bande d'arrêt d'urgence dans un état satisfaisant, la distance de un mètre citée à l'article 2 pourra être réduite.

ARTICLE 4 Par dérogation aux dispositions de l'article 2, des traitements pourront être réalisés au moyen de produits destinés à une utilisation sur plantes aquatiques ou semi aquatiques après accord de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt. Ces traitements devront être réalisés par un applicateur agréé au titre de l'article L254-2 du Code Rural. Celui-ci devra laisser à son client une attestation signée et datée, comportant la date d'exécution des travaux, la nature des végétaux détruits, la superficie concernée, la nature et la quantité de produit utilisé.

ARTICLE 5 Un panneau rappelant les dispositions des articles 1 et 2, de la taille minimale d'une feuille A4, et sur le modèle de celui figurant à l'annexe 1, doit être affiché de façon visible pour le public dans chaque lieu de distribution ou centre d'application de produits phytopharmaceutiques.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la recherche et de la constatation d'infractions, toute entreprise assurant la distribution de produits phytosanitaires est tenue de mettre à disposition des services chargés des contrôles la liste des produits achetés par les riverains de la zone indûment traitée, comportant les quantités achetées et dates d'acquisition.

ARTICLE 7 Les infractions aux dispositions du présent arrêté, constatées par les agents cités à l'article L251-18 et L253-14 du Code Rural, seront punies selon les peines prévues à l'article L253-17 du Code Rural.

Si l'infraction provoque des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la faune et à la flore, les peines encourues sont prévues par les articles L216-6 ou L432-2 du code de l'environnement.

ARTICLE 8 L'arrêté préfectoral du 4 avril 2005 est abrogé.

ARTICLE 9 Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt, le chef du Service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, les Maires des communes du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, et affiché en Mairie.



Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008 (Impression couleur)

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

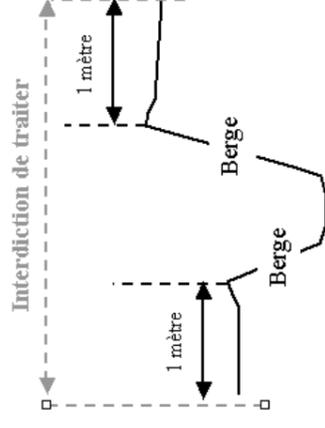
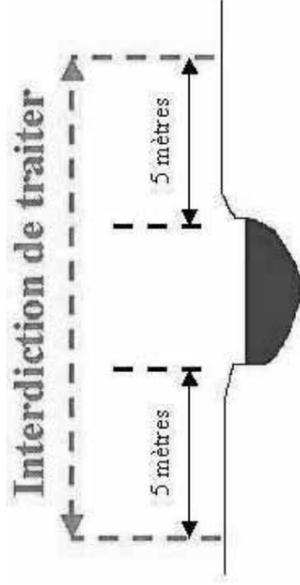
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITES, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.

EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.



Panneau disponible sur les sites internet : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr/> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>

L'INFEau

La feuille d'information sur l'eau potable

2007



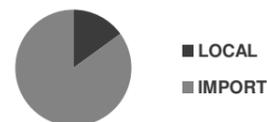
SYNDICAT DE LA REGION DE TINTENIAC - BECHEREL

Extrait du rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public

PROVENANCE

4 ressources

- Des ressources propres au syndicat : 2 Forages ont fourni 217 250 m³ d'eau traitée.
- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 1 253 202 m³ fournis par le SPIR :



QUALITÉ

Excellente

Le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau du syndicat est d'excellente qualité.



DESERTE

23 200 habitants

Le service d'eau potable du Syndicat de la Region de Tinteniac - Becherel regroupe les communes de : BECHEREL, BONNEMAIN, CARDROC, LA BAUSSAINE, LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS, LA CHAPELLE-CHAUSSEE, LANGAN, LANGOJET, LANHELIN, LES IFFS, LONGAULNAY, LOURMAIS, MEILLAC, MINIACT-SOUS-BECHEREL, PLESDEP, PLEUGUENEUC, QUEBRIAC, SAINT-BRIEUC-DES-IFFS, SAINT-DOMINEUC, SAINT-GONDRAN, SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN, SAINT-SYMPHORIEN, SAINT-THUAL, TINTENIAC, TREVERIEN et TRIMER.



26 communes adhérentes

EXPLOITATION

Par la SAUR FRANCE
En affermage

La société SAUR FRANCE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

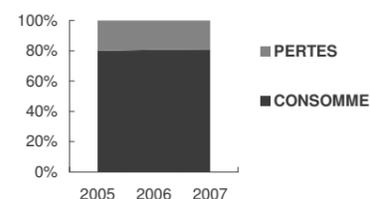


DISTRIBUTION

Un réseau de 759 km
996 476 m³ consommés

En 2007 les abonnés domestiques ont consommé 660 120 m³ soit en moyenne **78 litres par habitant et par jour** et les abonnés industriels ou gros consommateurs 336 356 m³, soit un total de 996 476 m³ (+0,14 % par rapport à 2006).

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 80,8 %** en 2007 (il était de 80,5 % en 2006).



Rendement du réseau

PRIX

262,56 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 262,56 € en 2008 (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2008, toutes taxes comprises hors redevance de pollution domestique). Soit en moyenne 2,19 €/m³, **+0,64 % par rapport à 2007**.

Sur ce montant, 58 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 32 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 10 %.



Répartition des montants collectés



Communiqué de presse
Le 22 avril 2008

Étapes santé Mieux s'informer pour agir

MA VIE DE FUTURE MAMAN

Vous attendez un enfant. A cette occasion, vous vous posez certainement des questions sur votre santé, vos droits et les démarches à effectuer...

L'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine vous invite à une réunion d'information **gratuite**.

Au programme :

- le suivi médical et l'hygiène de vie durant la grossesse,
- la préparation à l'accouchement,
- le choix d'allaiter,
- les remboursements des soins,
- les indemnités journalières,
- les congés maternité et paternité
- les allocations familiales liées à la naissance et aux modes de garde...

Ces rencontres sont animées par une sage-femme, des représentants de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les séances ont lieu à :

Rennes - Saint-Malo - Vitré - Redon - Fougères

(dans la limite des places disponibles)

Renseignements et inscription :

www.ameli.fr

0820 904 174

(0,118 la minute depuis un poste fixe)

ou par mail :

etapes.sante@cpam-rennes.cnamts.fr



Contact : (coordonnées à ne pas communiquer)

Edith Cochet
02 99 29 44 05
edith.cochet@cpam-rennes.cnamts.fr



Etapas santé
Mieux s'informer pour agir

MON DIABETE AU QUOTIDIEN

Vous êtes concerné(e) ou l'un de vos proches.
Vous vous posez des questions,
ressentez le besoin d'être informé(e) ou conseillé(e).

L'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine
vous invite à une réunion d'information **gratuite**.

Avec la participation d'un médecin du Centre d'Examens de Santé, du réseau diabète et des associations de diabétiques, il sera question du suivi médical, de l'alimentation, de l'activité physique, de la prise en charge à 100 % et des structures d'accompagnement...

Les séances ont lieu à :

Rennes - Saint-Malo - Vitre - Redon - Fougères

(de 14 h 30 à 17 h - Plusieurs dates possibles).

Sur inscription, dans la limite des places disponibles

Toutes les infos sur www.ameli.fr

ou

au 0820 904 174

(0,118 € la minute depuis un poste fixe)



Contact presse :

Edith Cochet
02 99 29 44 05



Communiqué mairies

« LA CPAM A L'ECOUTE DES ASSURES »

En 2007 comme chaque année, l'Assurance Maladie a interrogé ses assurés pour évaluer leur appréciation du service rendu. 95% sont globalement satisfaits de la Cnam. Les atouts : la Carte Vitale et Internet.

La carte Vitale est le service le plus apprécié

93% des assurés sont satisfaits de la carte Vitale. Garantie d'un remboursement en 5 jours, elle représente désormais 2/3 des remboursements de soins. Afin d'en faciliter la mise à jour, la Cnam va compléter les 350 points de mise à jour déjà disponibles en installant des guichets automatiques en façade accessibles 24h/24 au siège à Rennes, à St Malo et dans certains établissements de santé.

Une information personnalisée

Le site Internet www.ameli.fr relooké fin 2006 remporte une large satisfaction avec + 0.9 points par rapport à 2006. Il permet d'accéder à de nombreuses informations notamment sur les actions locales et d'effectuer plusieurs démarches en ligne (consultation des remboursements, attestations...)

*Pour plus d'informations, www.ameli.fr ou
contacter le 0 820 904 174
(0,118 € la minute depuis un poste fixe)*

Le 12/03/2008

Communiqué de FRANCE ADOT 35

FRANCE ADOT 35, Association Départementale pour le Don d'Organes et de Moelle Osseuse, recherche des Correspondants Locaux sur votre commune.

Notre mission est de promouvoir le Don. Chaque personne qui accepte de donner représente un espoir de vie pour les malades en attente de transplantation.

Chacun d'entre vous peut devenir bénévole de FRANCE ADOT 35 pour aider l'association à mieux faire connaître auprès de nos concitoyens l'intérêt du don d'organes et de moelle osseuse.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter notre secrétariat :

lundi, mercredi et jeudi

Tél. : 02 23 20 77 25

france.adot35@wanadoo.fr



TARIFS COMMUNAUX	2007	2008
Location «salle parquet»		
Associations de la commune	Gratuit	Gratuit
PARTICULIERS DE LA COMMUNE		
- Petite salle + Office (1/2 journée)	38,15 €	38,90 €
- Petite salle + Office (1 journée)	54,65 €	55,80 €
- Grande salle + Office (1/2 journée)	124,00 €	126,50 €
- Grande salle + Office (1 journée)	191,00 €	194,80 €
- Vin d'honneur (Forfait)	53,55 €	54,60 €
- Chauffage petite salle (forfait)	14,30 €	15,00 €
- Chauffage grande salle (forfait)	28,50 €	30,00 €
PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE		
- Petite salle + Office (1/2 journée)	47,80 €	48,80 €
- Petite salle + Office (1 journée)	72,80 €	74,30 €
- Grande salle + Office (1/2 journée)	150,15 €	153,20 €
- Grande salle + Office (1 journée)	251,20 €	256,20 €
- Vin d'honneur (Forfait)	106,35 €	109,20 €
- Chauffage petite salle (forfait)	14,30 €	15,00 €
- Chauffage grande salle (forfait)	28,50 €	30,00 €
Location «salle carrelage»		
Associations de la commune	Gratuit	Gratuit
PARTICULIERS DE LA COMMUNE		
- Location pour 1/2 journée	124,00 €	126,50 €
- Location pour 1 journée	191,00 €	194,80 €
- Vin d'honneur (Forfait)	53,55 €	54,60 €
- Chauffage (forfait)	28,50 €	30,00 €
PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE		
- Location pour 1/2 journée	150,15 €	153,20 €
- Location pour 1 journée	251,20 €	256,20 €
- Vin d'honneur (Forfait)	106,35 €	109,20 €
- Chauffage (forfait)	28,50 €	30,00 €
Nettoyage des salles (parquet ou carrelage)	44,30 €	45,00 €



TARIFS COMMUNAUX	2007	2008
TAXES FUNÉRAIRES		
- Taxe d'inhumation	35,25 €	35,95 €
CONCESSIONS «CIMETIERE COMMUNALE»		
- Concession trentenaire	88,75 €	90,50 €
- Concession cinquantaenaire	147,90 €	153,80 €
LOCATION «TABLES ET BANCS»		
- Location tables et bancs (le ml)	1,85 €	1,85 €
PHOTOCOPIES		
- Photocopie format A4	0,15 €	0,15 €
- Photocopie format A3	0,50 €	0,35 €
DROIT DE PÊCHE		
PARTICULIERS DE LA COMMUNE		
- Ticket journalier	4,00 €	4,00 €
- Carte annuelle	40,00 €	40,00 €
- Jeunes de 12 à 16 ans (carte délivrée uniquement en mairie)		Gratuit
PARTICULIERS HORS COMMUNE		
- Ticket journalier	5,00 €	5,00 €
- Carte annuelle	50,00 €	50,00 €
INSERTION PUBLICITAIRE (bulletin municipal) - 2 parutions		
- 1/12 page 8 x 4	40,00 €	40,00 €
- 1/6 page 8 x 8	70,00 €	70,00 €
- 1/6 page 18 x 4	70,00 €	70,00 €
- 1/4 page 12 x 8	90,00 €	90,00 €
- 1/3 page 18 x 8	110,00 €	110,00 €
- 1/2 page 18 x 12	150,00 €	150,00 €
- 1 page 24 x 18	260,00 €	260,00 €



Syndicat Intercommunal

ANIM'6 ENFANCE – JEUNESSE

Secrétariat : Mairie de Québriac

5 rue de la liberté 35190 QUEBRIAC

E-Mail : anim6.enfance.jeunesse@orange.fr



Un été bien rempli pour les jeunes d'anim'6

Comme l'an passé, un programme d'activité pour l'été à destination des 11 – 18 ans est proposé aux jeunes du SIVU Anim'6. Parmi les activités proposées :

Journée pédalo / minigolf, fabrication de radeaux, Skibus, intervillages, escalade, journée plage, char à voile, équitation, accueil jeux, tournois, kayak ...

Le programme de l'été est disponible en Mairie ou sur le site www.anim6.fr.

L'adhésion de 10€ par famille est valable du 1^{er} juillet 2008 jusqu'au 30 juin 2009 et permet aux jeunes de participer aux activités sur toutes les communes adhérentes.



Anim'6 ce n'est pas que les vacances mais c'est aussi tout au long de l'année. Par exemple, l'atelier théâtre qui a proposé 2 représentations de sa pièce « Au musée » a rencontré un gros succès tout comme les courses de caisses à savon où 5 bolides ont dévalé les pentes.



D'ailleurs, Tom et Julien avec leur Milka ont remporté le grand prix de Brocéliande à Betton. (A noter également les très belles performances de Franck, Hadrien, Maxime, Valentin, Christopher, Kévin et Jimmy

Vous souhaitez en savoir plus : www.anim6.fr ou téléphonez aux animateurs :

Linda : 06 78 10 68 55

Fred : 06 78 10 67 99



Syndicat Intercommunal de Musique (SIM)

2 avenue des Trente
25 190 TINTENIAC

02 99 68 08 78

sim.bbr@wanadoo.fr



Dès 5 ans, 25 instruments enseignés,
des chorales et des orchestres pour tous
les âges et pour tous les niveaux.



Le SIM,
c'est aussi des concerts,
des ensembles,
des ateliers

sur les territoires des
communautés de communes
du Pays de Bécherel et de la
Bretagne Romantique.

Inscriptions complémentaires

Année scolaire 2008-2009

TINTENIAC : 2, avenue des Trente
Mercredi 3 septembre de 17H00 à 19h30
Jeudi 4 septembre de 17H00 à 19h30

ROMILLE : Salle « le Pré Vert »
pendant le forum des associations
Samedi 6 septembre de 10h00 à 17h00



Ecole Primaire de Québriac

L'année scolaire 2007/2008 s'achève.

Pour les **184** enfants présents et leurs familles, les points principaux du bilan, ce sont :

- Des **aides aux enfants en difficulté** : 16 enfants de l'élémentaire ont bénéficié de **PPRE** (Projet Pédagogique de Réussite Educative) ; 7 élèves ont été pris en charge par la **psychologue** scolaire pour des bilans ; du **soutien** par demi-classe a pu être effectué régulièrement pour les CM .
- Des **activités sportives** : **poney** (3 séances) pour les élèves de Mme GLORY (MS) ; **piscine** de la rentrée à novembre pour les élèves de Grande section et de CP ; **jeux d'adresse** traditionnels pour les élèves de Grande Section au CE2 ; **Patinoire** (6 séances), **volley** et **athlétisme** pour les CM. On félicitera d'ailleurs les CM2 qui ont remporté Jeudi 19 juin le championnat de Volley inter-écoles publiques et privées confondues, devançant 29 autres équipes du département !
- Des **activités culturelles** : participation au **Prix des Incorruptibles** ; **spectacle africain** pour les maternelles et les CP ; **Cinéma** (3 séances), spectacle de **contes**, et **chants** en chorale d'Amérique Latine pour les CP/CE1, CE1/CE2 et CM1/CM2 ; ouverture sur l'**Argentine** (littérature, films, correspondance) pour les CM, sans oublier la fréquentation régulière de la **bibliothèque**.

C'est un bilan très positif. Il faut souligner que, même avec l'implication réelle de l'équipe enseignante, le **soutien des parents** (comme accompagnateurs pour les sorties ou pour leur participation financière à la coopérative de l'école ou aux manifestations organisées par l'APE) est indispensable . Tout comme celui de la mairie qui prend en charge l'ensemble des transports scolaires.

Une fois les bilans faits, il faut penser à l'avenir.

Pour la rentrée 2008/2009, 93 élèves devraient être scolarisés en élémentaire ; 98 enfants seraient présents dès la rentrée de septembre, 7 autres familles ayant contacté l'école pour une entrée potentielle en janvier. L'effectif passerait donc de 184 à **191**, voir 198 pour le cours de l'année. Sans compter de nouvelles inscriptions à venir.

Beaucoup de questions se posent : chacun a pu voir l'affichage aux fenêtres de l'école, qui témoigne à la fois de l'**inquiétude** générale du corps enseignant sur les mesures gouvernementales nouvellement prises et qui vont conditionner la rentrée prochaine, et de l'**impuissance** des mêmes enseignants.

Sur certains points, des décisions ont d'ors et déjà été prises en conseil des maîtres de l'école : révision des programmations de classe en fonction des **nouveaux programmes 2008** ; organisation de **soutien scolaire** par groupe de besoin **sur le temps du midi** ; refonte du livret scolaire. Mais l'organisation matérielle des classes est très difficile et il nous est impossible de dire avec certitude aux enfants avec quel enseignant, ils seront à la rentrée.

M. l'Inspecteur de l'Education Nationale pour la circonscription de Combourg viendra compter les élèves présents début septembre 2008, et en fonction du nombre compté, une décision d'ouverture de classe sera prise le 5 septembre ...ou ne le sera pas. L'équipe enseignante de Québriac souhaite pour le bien de tous les élèves présents que cette ouverture aura lieu.

PHOTO MANQUANTE

Les élèves de CM1/CM2 entourant les « QUEBRIACOZONES » (Max DELABRE, Camille FOLEMPIN, Clara GUILLAUME et Jérémy HESLAN) , vainqueurs de la rencontre inter-écoles de VOLLEY.

Renseignements, inscriptions :

Merci de contacter d'urgence la directrice de l'école, pour toute inscription envisagée à la rentrée de septembre 2008 ou en cours d'année 2008/2009 :

Mme GUILLAUME au 02 99 68 16 57.



L'actualité de la bibliothèque

La Malliline



Le 29 mars, Marilyn Degrenne est venue animer un atelier d'écriture pour les petits et les grands. Plus de trente personnes ont eu l'occasion de tenter l'aventure de l'écriture, dans une ambiance festive

et détendue. Pour exemple, ces quelques extraits de textes...

Déclaration d'amour

Ô mon ver de terre adoré,
Rascasse toi ce jonc ou
tu m'as dit, assis sur une
pastèque, « je te chouette
ma gazelle... »

Ton allure d'ours m'a
cresson la cerise

Je m'en sauterelle
encore...

Fagot de mots

PANTACHIETE : village
méditerranéen

IXAGENAIRE : habitant
de *Pantachiete* qui a
oublié son âge

LISOTTER : lire en
faisant la sieste

Les *ixagénaires* de
Pantachiete lisotent tous
les après-midi

Comité de lecture

Depuis janvier, un petit groupe se réunit pour échanger autour de « coups de cœur ». Le principe est simple : cinq titres proposés, trois rencontres dans l'année... et tout cela dans la bonne humeur autour d'une petite collation.

Quelques « coups de cœurs » à découvrir à la bibliothèque :

- Le bizarre incident du chien pendant la nuit / *Mark Haddon*
- Le rapport Brodeck / *Philippe Claudel*
- Le bibliothécaire / *Larry Beinhart*
- Le mec de la tombe d'à côté / *Katarina Mazetti*
- Mitsuba / *Aki Shimazaki*

La liste des romans à lire pour octobre est disponible à la bibliothèque. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Contact : virginie.lescop@wanadoo.fr

Lire en Fête

« le développement durable ».

Au programme :

Un spectacle plein de poésie pour enfants et adultes (entrée gratuite)

Une exposition accompagnée d'un quizz

Des jeux et des ateliers pour les enfants



La bibliothèque... et l'équipe de bénévoles

4000 documents environ sont à votre disposition à la bibliothèque, répartis entre livres pour enfants et pour adultes. On y trouve aussi : **21 revues, des livres-cd pour enfants, des livres en langue étrangère...** et l'accès au fonds de la bibliothèque départementale qui est implantée depuis peu à Bécherel et propose plus de 35 000 documents.

4 postes informatiques sont à votre disposition pour consulter internet et accéder à différents logiciels et encyclopédies.

Ouverture :

Mardi	16h30 – 18h30
Mercredi	15h00 – 17h00
Vendredi	16h30 – 18h30
Samedi	10h00 – 12h30

Inscription gratuite – accès internet gratuit

Attention durant l'été horaires restreints

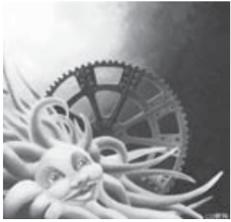
14 rue de la liberté – 02 99 68 11 64

bibliotheque.quebriac@wanadoo.fr



L'équipe de la bibliothèque
vous souhaitent de bonnes vacances





VENT D'ETOILES

Carte blanche à la Compagnie
« Vent d'Etoiles »

Le 20 mai dernier, vous étiez près de 200 au rendez-vous des « Pots Potins des Pratos » ! La compagnie « Vent d'Etoiles » fait désormais partie du collectif culturel des Pratos et bénéficiait ce soir là d'une carte blanche à la salle de la Nouasse.



Le but de cette soirée était de faire découvrir les nombreuses activités de la compagnie et plus particulièrement le nouveau spectacle de quatre comédiennes remarquables intitulé : « Gniah ! ».

Sous le soleil, adultes et enfants ont apprécié la qualité de la représentation et les échanges d'après spectacle ont permis à toutes et à tous de mieux connaître le travail des acteurs et techniciens qui animaient cette soirée.



La compagnie reste « résidente » de Québriac, mais elle dispose maintenant de locaux mieux adaptés à St Thual.

N'oubliez pas de venir découvrir de nouveaux spectacles, répétitions et animations lors des rendez-vous mensuels « Les Pots Potins des Pratos » qui sillonnent, le troisième mardi de chaque mois, la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique !

L'ensemble des artistes de la compagnie vous remercie de votre présence



LES TOUCH'A'TOUT

Association d'activités manuelles pour enfants
de 6 à 14 ans

Déco de Noël, points de croix, accessoires de filles, porte-photos, porte-clefs, carillon, boîte à bijoux... ont été confectionnés par les 12 enfants inscrits cette année.

Dix filles et deux garçons âgés de 6 à 13 ans, venant de Québriac et des communes environnantes (Tinténiac et Irodouer), ont participé aux ateliers. Cette activité est l'occasion pour les enfants de créer, de découvrir de nouveaux matériaux, de laisser libre cours à leur imagination, mais c'est également un lieu de rencontres et d'échanges pour les enfants.



Une nouvelle saison pour notre association s'achève. Le bilan est satisfaisant, et les enfants sont également contents de leurs réalisations.

Comme tous les ans, je réitère ma demande pour trouver des bénévoles sachant bricoler pour nous aider à encadrer les enfants.



Contact :
Carole & Mélanie
06 63 24 37 23

PHOTO MANQUANTE

**Séance le samedi tous les 15 jours
de 13h30 à 15h30.**

Reprise de l'atelier le **26 septembre 2008**.
Dans l'attente de vous retrouver à la rentrée, nous vous souhaitons à toutes et à tous d'excellentes vacances

Farandole

Voilà les vacances et, après les jeux, les activités, les animations, nous terminons cette cinquième année à l'espace jeux « Badaboum » et à l'Atelier avec nos têtes pleines de beaux souvenirs.

Dates de rentrée

Atelier d'expression
manuelle et corporelle
**mercredi 3 septembre
2008 à 10h00**

Espace Jeux Badaboum
**lundi 8 septembre 2008
à partir de 9h00**

Renseignements :
Odile BORDE
02 99 23 09 73

Plaquettes en mairie



- merci à Brigitte, notre animatrice et à Emeline, éducatrice pour tout ce qu'elles ont permis de découvrir.
- merci à Anne-Cécile, pour ses animations avec sa guitare, son accordéon et tous ses instruments de musique aussi insolites qu'originaux.
- merci à David pour ses comptines et sa guitare.
- merci à la Compagnie Lettre pour leur beau spectacle.
- merci aux parents, aux assistantes maternelles qui se sont investis au cours de l'année pour l'épanouissement des enfants.

Les membres du bureau

**Bonnes vacances à toutes
et à tous !**





De nouvelles activités pour la rentrée !

La ludothèque Au Bois des Ludes démarre dès la rentrée de nouvelles activités



« LudiLino » pour les enfants de 3 à 5 ans

Un temps de jeu autour des jeux coopératifs (jeux spontanés, jeux d'extérieur, jeux de société) : s'initier aux jeux de société, apprendre le respect des règles, s'amuser, développer son imaginaire, s'entraider pour gagner ensemble, apprendre à se connaître soi-même et à connaître les autres.

Le jeudi, de 17h à 17h45, Salle polyvalente de Québriac

Inscription à l'activité : 115 € + 15 € d'adhésion à l'association (25 séances sur l'année)



« LudiLo » pour les enfants de 6 à 10 ans

Un temps de jeu autour des jeux coopératifs (jeux spontanés, jeux d'extérieur, jeux de société) : s'initier à des jeux de société plus complexes, réaliser l'importance d'aider et de se faire aider, développer la solidarité, comprendre la notion d'interdépendance et de relations des uns aux autres, apprendre à se connaître soi et à connaître les autres.

Le jeudi, de 18h à 19h, Salle polyvalente de Québriac

Inscription à l'activité : 115 € + 15 € d'adhésion à l'association (25 séances sur l'année)



et aussi « Jeux d'Ici et Jeux d'Ailleurs » pour les jeunes de 7 à 12 ans et « Initiation aux échecs » à partir de 6 ans

Deux dates à retenir :

- > Le Vendredi 31 Octobre, salle polyvalente de Québriac (17h – 21h) : **Lud'Halloween !** Venez découvrir nos jeux vampiresques et fantomatiques en dégustant une soupe à la citrouille et autre bolée d'hémoglobine !
- > Le samedi 6 décembre, salle polyvalente de Québriac (15h – 18h) : Et si nous passions **Noël sous le soleil des îles !** Un après-midi caniculaire à déguster en famille sans modération.



« Prêt-Lude »

Le prêt est ouvert au famille :

mercredi de 16h30 à 18h

vendredi de 17h30 à 19h

Adhésion : 15 €/année

Caution : 60 € (non encaissé)

Ludicarte : 10 € pour 11 prêts

Jusqu'à 3 jeux/jouets pour 15 jours

Renseignements et inscriptions : 02 99 23 05 53

auboisdesludes@wanadoo.fr et sur le site www.auboisdesludes.com

Ludothèque Au bois des Ludes, Salle Du Guesclin

Avenue Du Guesclin à Tinténiac (derrière la Poste)



Comité des fêtes du Grand Bois

Bonjour à tous,

Cette année notre pêcheur du 8 mai a été l'occasion pour les adeptes de la « ligne » petits et grands, de se retrouver dans une ambiance conviviale à l'étang des Étanchets.

Félicitations à celles et ceux qui ont réalisé les plus belles prises !

Nous vous donnons rendez-vous pour notre traditionnelle fête du 15 Août prochain.

N'oubliez pas de venir réserver vos places auprès de Marie-Annick Robert au bar du grand bois.

Nous comptons sur votre présence et le dynamisme éprouvé de tous nos bénévoles pour que cette dernière connaisse son succès habituel.

Amicalement et bonne vacances à tous

Le bureau

Fête du 15 Août

Programme

Pêcherie de 7h30 à 11h30

L'après-midi une course cycliste

Divers stand pour animer cette journée festive.

Repas du soir

Notre fameuse cuisse de bœuf

Réservation :

Marie-Annick ROBERT au bar du Grand Bois.

LE CLUB DES RETRAITÉS

L'évènement de cette année aura été le trentième anniversaire du club auquel 70 convives ont partagés un délicieux repas dans la très bonne humeur, se rappelant de bons souvenirs.

Réunion hebdomadaire

Les mardis après-midi

Activités habituelles

Belote
Scrabble
Pétanque
Randonnée pédestre
.....



70 est également le nombre d'adhérents en ce 27 mai 2008. Nous remarquons un net rajeunissement, il est vrai qu'une dizaine de personnes âgées nous ont quittés depuis un an et demi.

Le Bureau



L'Amicale des parents d'élèves

L'Amicale des Parents d'Elèves

L'Amicale des Parents d'élèves a organisé plusieurs manifestations durant cette année scolaire, ce qui a permis à l'équipe enseignante de réaliser de nombreuses sorties.

A ce jour, nous ne pouvons dresser un bilan du fait que la kermesse de l'école n'ait pas encore eu lieu.

Rendez vous, au mois de septembre pour notre assemblée générale, vous recevrez une invitation dans les cartables de vos enfants. Nous vous remercions par avance de votre présence et de votre participation.

Bonnes vacances à tous !

L'Equipe de l'APE

E.S. QUEBRIAC



Bilan sportif saison 2007/2008

Section séniors :

équipe A : 7^{ème} en 3^{ème} div

équipe B : 8^{ème} en 4^{ème} div

équipe C : forfait général depuis janvier, manque d'effectif et de motivation

Section jeunes :

Poussins équipe A : 5^{ème}

Poussins équipe B : 2^{ème}

Benjamins : 2^{ème}

-13 ans : ils évoluent en excellence, la saison a été plus difficile. Ils terminent avant dernier

-15 ans : ils jouent avec Vignoc-Hédé-Guipel et terminent 2^{ème}. Ils montent en critérium la saison prochaine

La saison 2007-2008 vient de s'achever.

Concernant la section jeune, le bilan de la saison est plutôt positif. Les débutants ont achevé leur saison en participant à la journée nationale le 25 mai dernier à Bruz qui a réuni 4000 enfants. Nos footballeurs en herbe ont remporté tous les matchs de la journée sous les encouragements des parents venus assister à la manifestation. Ils ont également pu rencontrer Michaël PAGIS présent sur le stade.

Nous remercions tous les dirigeants qui durant toute la saison ont encadré les enfants ainsi que les parents qui ont assuré les déplacements à l'extérieur.



Les poussins

Les - de 13

Pour la saison prochaine, nous cherchons des bénévoles pouvant encadrer l'entraînement du mercredi après-midi pour les jeunes (14 heures à 16 heures et 16 heures à 18 heures) et arbitrer les matchs le samedi après-midi.



Le nouveau bureau :

Président : Patrick Point
Vice-président : Eric HUARD
Secrétaire : Gaëtan MAIGNE
Secrétaire adjt :
J.F PRECHOUX
Trésorier :
Bertrand LAUNAY
Trésorier adjoint :
J.L. GOURET

Autres membres :

Dominique BOUTIER,
Denis FAYET,
Bernard GAUTIER,
Hervé HESLAN,
Yvonnick LARDOUX,
Gilles LEJARD,
Vincent MAIGNE,
Cédric MONNIER,
Angelina MOUCHOUX,
J.R PINSARD.

Reprise des entraînements

15 ans/18 ans/séniors :
mardi 12 août à 18H30 puis les
mardis et jeudis au mois
d'Août. A partir de septembre
le mercredi à la même heure.

13 ans :
mercredi 17 septembre de
16H00 à 18H00.

Poussins et Benjamins :
mercredi 17 septembre de
14H00 à 16H00.

Débutants : samedi 20
septembre de 10H30 à 12H30.

Contact et inscription

Section Jeune : Eric Huard
02.99.68.16.58
Section Senior : Gaëtan Maigné
02.23.16.12.53 /
gaetan.maigne@orange.fr

Notre tournoi annuel s'est déroulé le 17 mai 2008 en semi-nocturne et a connu un vif succès avec la participation de 25 équipes. Malheureusement la pluie est venue une nouvelle fois perturber notre soirée.



*vainqueurs du tournoi « Les Blues »(Pleudihen/Dol)
devant « La Rennais » (Tinténiac).*

L'assemblée générale a été l'occasion de présenter les nouveaux maillots pour nos équipes jeunes et les coupes-vent pour les dirigeants. L'assemblée générale s'est clôturée par notre traditionnel repas de fin de saison.

Les 150 convives ont pu apprécier l'excellente Paëlla préparée par « La Paëlla des Halles ».



des benjamins avec leurs nouveaux maillots lors du tournoi des éducateurs

Nous remercions les sponsors pour l'achat de ces nouveaux équipements. Une remise officielle de ces équipements est prévue pour la reprise de la saison 2008/2009.

Les projets d'équipes pour la saison 2008/2009:

2 équipes séniors, 1 équipe vétérans, 1 équipe -15 ans, 1 équipe -13 ans, 1 équipe benjamins, 2 équipes poussins et 1 équipe débutants.

Les dirigeants et les membres du bureau vous souhaitent à tous de bonnes vacances.





ARCHERS DU CANAL

Bilan sportif saison 2007/2008

Section jeunes

Championnat de Bretagne :

1 titre de champion de Bretagne, 1 titre de vice-champion
2 troisième place

Championnat d'Ille&Vilaine :

3 titres de champion
1 titre de vice-champion

Classement national salle :

Gwenaël 9^{ème} cat minime
Benoît 152^{ème} cadet

Classement national FITA :

Gwenaël 12^{ème}
Benoît 99^{ème}
Félix 171^{ème}

Sections séniors

4^{ème} Division Régionale 1 FITA

Equipe composée de
Benoît Travers, Gwenaël
Le Dréau, Samuel Bessin et
Yannick Le Dréau

Classement national salle :

Samuel Bessin 57^{ème}

Contact et inscription

Président : **Le Dréau Yannick**
02 99 23 01 94

Entraîneur : **Bessin Samuel**
06 72 74 84 41

*N'hésitez pas à venir nous voir
le Samedi en fin d'après-midi
au terrain de tir du Grand Bois*



*Champion de Bretagne FITA par équipe
(de gauche à droite) Gwenaël Le Dréau, Benoît Travers, Félix Crenn*

La saison s'est achevée pour les Archers du Canal le 23 juin aux championnats de Bretagne FITA, enfin pas pour tous puisque cette année encore nous allons avoir un représentant aux championnats de France à Riom (63) du 26 au 30 juillet.

Comme vous pouvez le lire ci-contre les résultats sont cette année excellents chez les jeunes avec plusieurs titres départementaux et régionaux.

Chez les séniors, les résultats sont en demi-teinte avec une bonne saison salle de la part de Samuel Bessin (notre entraîneur pour les jeunes) et une contre-performance en équipe. L'équipe de DR1 finit à la 4^{ème} place (3^{ème} l'an passé) et ne participera pas à la finale des DR à Voves (28).

Le club a eu l'honneur d'organiser les championnats d'Ille&Vilaine de Tir en Salle les 19&20 janvier 2008, avec 189 participants et des scores de niveaux nationaux, cela a été un franc succès. La nouvelle salle de sport de Combourg s'est avérée bien adaptée pour ce concours.

Fin avril, le club a organisé la première manche de DR1 sur le terrain de sport annexe de Québriac. La participation a été satisfaisante.

L'an prochain le club n'organisera pas de compétition et va se concentrer sur la formation de ces cadres (un arbitre fédéral et deux entraîneurs niveau 1 en 2009, niveau 2 en 2010)

La mairie a commencé l'aménagement de notre terrain d'entraînement extérieur avec la mise à niveau et l'engazonnement. Il nous reste à installer un pas de tir couvert et des cibles fixes.

Les objectifs sportifs de l'an prochain sont :

- une montée en Division National 2. L'équipe sénior va être renforcée par deux archers bretons de niveau national.
- un podium par équipe à chaque championnat départemental et régional.
- la présence de plusieurs archers aux championnats de France (Tir en salle et FITA)

Les Archers du Canal





Queb'rando continue dans les chemins de Québriac.
2 rando, à ce jour, ont été organisées

ASSOCIATION QUEB'RANDO

Le 7 juin, la désormais traditionnelle rando semi-nocturne a elle aussi connu un franc succès. Une trentaine de randonneurs s'était donnée RV à La Chapelle aux F... pour une boucle sur les chemins de cette commune et de Combourg. Mais l'état des chemins dû aux aléas du temps, nous a obligé au dernier moment à partir sur le canal. La randonnée fut très appréciée et la convivialité du pique-nique nous encourage à reconduire cette manifestation l'an prochain.

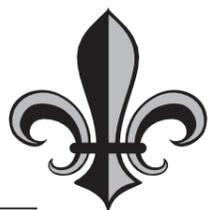
Le 13 avril à la pointe du Grouin, ce site inhabituel pour Queb'rando fut très apprécié par la quarantaine de randonneurs. Un temps menaçant mais finalement ensoleillé, nous a permis de terminer cette rando avec le pot du randonneur sur la plage de Port Mer.



Le temps pluvieux et le mauvais état des chemins nous a obligé à retarder le débroussaillage mais nous sommes prêts à vous accueillir à notre **fête annuelle du 7 septembre à l'étang des Noës** pour nos randos équestres et pédestres. Vous pourrez ainsi apprécier la beauté des chemins et constater le travail effectué par notre assos en partenariat avec la municipalité.

Il y aura la possibilité de se restaurer sur place.

Pensez à inviter votre famille et vos amis pour la découverte des chemins de Québriac.





FELIN POSSIBLE, créée en février dernier, est une association de protection féline, loi 1901 à but non lucratif. Son siège est basé à Québriac, mais elle est présente sur toute l'Ille-et-Vilaine

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter l'association :

Association
FELIN POSSIBLE
Mlle Caroline CANTIN
La Ville es Ray
35190 QUEBRIAC

3 Numéros de téléphone :

02 99 68 09 24
02 99 67 09 69
06 28 19 73 84

E-mail :
asso@felinpossible.fr

Site :
www.felinpossible.fr

Forum de discussion :
www.felinpossible.fr/forum/

Ses buts sont doubles:

- la **prise en charge de chats abandonnés**, en vue de les faire **adopter** par des maîtres aimants et attentionnés, après les avoir soignés.
- l'information et la **sensibilisation** du grand public au sujet de la protection féline, et notamment du problème de la **surpopulation féline**.

L'association fonctionne uniquement par **familles d'accueil**, elle n'a pas de local. C'est pourquoi elle a besoin de toutes les bonnes volontés désireuses de l'aider en ouvrant la porte de leur foyer **temporairement** à une ou plusieurs boules de poils, le temps de leur trouver une famille d'adoption définitive. Tous les frais vétérinaires et les frais de croquettes sont **pris en charge par l'association**.



Tous les chats à l'adoption sont **testés FIV / FELV**, **vaccinés** (typhus / coryza / leucose/chlamydie), **traités contre les parasites** (puces, vers, gale, etc...), **identifiés** et **stérilisés** s'ils ont l'âge de l'être (le cas échéant, la stérilisation est à faire dès les 6 mois du chat).

L'association fonctionne uniquement grâce aux **dons** de ses adhérents. La cotisation annuelle est fixée à **25 euros**. **FELIN POSSIBLE** recherche également des **bénévoles actifs** pour diverses tâches.

Depuis sa création il y a 4 mois, l'association a placé sous contrat d'adoption, **11 chats** dont 7 adultes. Actuellement, une **quinzaine de chats et de chatons** est proposée à l'adoption. Leurs photos et leur description sont disponibles sur le site de l'association, ainsi que sur son forum de discussion, dans la rubrique « Chats proposés à l'adoption ».





DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2008

VIRADE DE L'ESPOIR

Plus que jamais, il faut vaincre la **MUCOVISCIDOSE**

La Virade, vous le savez, c'est une grande fête: la fête de l'Espoir, le fête de la vie. Pourtant, cette année, cette fête n'aura pas le même goût. En effet, depuis le début de 2008, sur notre seul département, on déplore déjà quatre décès dus à la mucoviscidose. Le dernier en date nous a particulièrement frappé, puisque c'est Maxime de Saint Domineuc qui nous a quitté le 20 mai, à l'âge de 21 ans.

Maxime et sa famille ont toujours été des éléments forts de nos virades. Déjà, lors de la toute première édition, au bord du canal à Tinténiac, ils étaient là pour partager notre combat. Depuis, à chaque virade, la famille Baslé était là, sans bruit, sans éclat, mais avec la ferveur qui fait la force de notre association.

Maxime, comme trop de jeune avant lui, a cessé le combat. Mais il n'a pas perdu. Il ne perdra pas tant qu'il nous restera la force de nous souvenir. Il gagnera, comme nous tous, le jour où nous aurons enfin vaincu cette saloperie de maladie.

Sans vous, rien ne sera possible. Pour Grégory, Alan, Maxime et les autres, et surtout pour ceux qui luttent encore, venez nous rejoindre le 28 septembre à la Virade de Québriac. Vous pouvez nous aider, en étant bénévole, ou simplement en venant avec nous partager nos espoirs et nos souvenirs, dans une ambiance qui sera malgré tout celle d'une grande fête.

Nos enfants ont besoin de vous.

Merci à tous.

Contact :

ECM
Mairie
35190 QUEBRIAC

ecm.quebriac@free.fr

06-77-93-96-82



Merci à GGé qui nous à offert les droits d'utilisation de ce dessin.



Les associations communales

Associations « enfance-jeunesse »

Association Les Touch'a'tout (ateliers créatifs et artistiques pour les enfants)

Présidente : Carole PIRONNET,

Association « Farandole »

Présidente : Odile BORDE

Tel 02 99 23 09 73

Syndicat intercommunal Anim'6 enfance – jeunesse

Karine Clouard

Tel. 02 99 23 00 59

Association « Trampoline » (halte garderie parentale)

30 rue de la liberté 35190 QUEBRIAC

Tel. 02 99 23 08 92

Associations « Culture, Loisirs »

Association « VENT D'ÉTOILES »

Président : Jacques BORDE

Contact : Laurent MENDIBURU
02 99 23 08 79

Contact danse expression africaine :

Tiphaine CELESTIN 06 03 95 47 62

Association « Au bois des Ludes » (Ludothèque)

Président : Stéphane CHEVREAU

Tel. 02 99 23 05 53

Syndicat Intercommunal de Musique (S.I.M)

Vincent Delarose

Tel. 02 99 68 08 78

Association QUEB'RANDO (aménagement des chemins derandonnées pédestres et équestres)

Présidente : Louissette ADLER-LE CAM

Le Cercle d'Ille et Rance (Danses de Haute et Basse Bretagne)

Présidente : Georgette DELAHAIS,

Tel. 02 99 68 01 37

Club des Retraités

Président : André HOUITTE,

Tel. 02 99 68 02 86

Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A)

Président : Jean-Claude ROCHEFORT,

Tel. 02 99 68 05 68

Association d'Études Historiques du Canton de Hédé

Responsable :

Anne COLAS des FRANCS,

Association « QUÉBRIAQUAD »

Président : Jean-Michel GUILLEUX

Associations sportives

Étoile Sportive Québriacoise

(section football)

Président : Patrick POINT,

Secrétaire- contact : Éric HUARD,

Tel. 02 99 68 16 58

Association Les Archers du Canal

Président : Yannick LE DRÉAU,

Tel. 02 99 23 01 94

Gymnastique Volontaire

Présidente : Magali PARIS,

Tel. 02 99 68 15 91

Associations

« solidarité, éducation, santé »

Association QUEBRIAC / MARPOD (Roumanie)

Président : Patrick BOISSIER,

Tel. 02 99 68 12 22

Amicale des Parents d'Élèves de l'École de QUÉBRIAC

Président : Denis JUBAULT

Tel. 02 99 23 02 64

A.C.P.G / C.A.T.M

Président : Georges DELAHAIS,

Tel. 02 99 68 01 37

Association

« Ensemble contre la Muco »

Président : Michel LEBULANGER,

Association « Audrey »

Présidente : Sylvie REVEAU

Autres associations

Comité des fêtes du Grand-Bois

Présidente : Marie-Annick ROBERT,

Tel. 02 99 68 01 28

Association « Noël à l'Ormel »

Présidente :

Marie-Madeleine BERHAULT

Tel. 02 99 68 01 37

Association FÉLIN POSSIBLE

Présidente : Caroline CANTIN

Tel. 02 99 68 09 24



Conseil Municipal du 21 décembre 2007 (extrait; intégralité disponible en mairie)

Échange de terrain

Commune de QUÉBRIAC /
Consorts DENOT

(*) *L'acquisition de ces terrains
permettra d'organiser le deve-
loppement de la zone de loisir de
la Nouasse*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents permettant l'échange de terrain que Madame DENOT Léa demeurant « Le Grand Moulin » à QUÉBRIAC (35190) et Madame DENOT Jeanine demeurant 12 Rue de la Basse Ville à QUÉBRIAC (35190) se sont engagées à échanger avec la commune de QUÉBRIAC. (*)

L'échange de terrain sera effectué moyennant le paiement d'une soulte par la commune de QUÉBRIAC au profit des Consorts DENOT d'un montant de 2 324,40 Euros ((3847 m² x 0,78) - (867 m² x 0,78)).

Urbanisme

Vente d'un terrain communal au
profit de M. Antoine BAUDRIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve et autorise la vente à Monsieur Antoine BAUDRIER demeurant 22 Rue de la Liberté à QUÉBRIAC, d'une partie d'un terrain communal pour une surface de 88 m²

Le prix de vente est fixé à 60,00 Euros le mètre carré (soixante Euros).

Monsieur Antoine BAUDRIER a pour projet d'agrandir sur ledit terrain son commerce de bar-tabac journaux.

**Indemnité gardiennage
de l'église (année 2007)**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir à **136,00 Euros** le montant de l'indemnité qui sera versée pour l'année 2007 au prêtre de TINTENIAC chargé du gardiennage de l'église de QUEBRIAC.

Finances

Décision Modificative n° 3
au Budget Principal 2007

Les crédits prévus à certains comptes du budget principal de la commune (exercice 2007) étant insuffisants, le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve et autorise Monsieur la Maire à signer la décision modificative n° 3.

**Gestion du service public
de l'assainissement collectif**
Renouvellement de la mission
d'assistance conseil (DDAF)

Depuis 2001, la commune de QUÉBRIAC confie à la D.D.A.F (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) une mission d'assistance conseil de suivi du service public d'assainissement collectif de QUÉBRIAC, comprenant les éléments de missions suivants :

- ⊗ Réalisation d'un projet de rapport annuel sur le prix et la qualité du service public,
- ⊗ Assistance générale téléphonique sur les services d'assainissement.



Implantation d'une antenne pour le réseau de téléphonie mobile Orange

*« La Basse Forêt »
section AC. parcelle 104*

Adhésion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tinténiac Bécherel au Syndicat Mixte pour le SAGE Rance – Frémur – Baie de la Beaussais

Adhésion du Syndicat Intercommunal du Linon au Syndicat Mixte pour le SAGE Rance – Frémur – Baie de la Beaussais

Autorisation à défendre dans l'affaire des époux LEROUX (Décision de sursis à statuer du 22 mai 2007)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve et autorise Monsieur la Maire à renouveler la mission d'assistance conseil avec la D.D.A.F

Un marché basé sur cinq années (2007 à 2011) est proposé pour un montant de 250,00 Euros HT par an.

Orange France dans le cadre de son activité d'opérateur de téléphonie mobile, doit procéder, pour l'exploitation des réseaux, à l'implantation d'équipements techniques. Dans ce contexte, Orange s'est rapproché de la commune de Québriac afin de proposer un contrat de bail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve et autorise Monsieur la Maire à signer les termes du contrat établi fixant les conditions de location de la parcelle communale sise « La Basse Forêt » entre la commune de QUÉBRIAC et Orange France pour l'implantation d'équipements techniques

Faute de personnalité juridique et donc de moyens techniques et financiers, la Commission Locale de l'Eau est portée depuis 1999 par l'association du Conseil de développement du Pays de Dinan.

La CLE du 1^{er} décembre 2005 a validé le principe de la création d'un syndicat mixte pour assurer la mise en œuvre du SAGE Rance Frémur.

La création du syndicat mixte permettra à la CLE de s'appuyer sur une structure indépendante juridiquement et financièrement, en capacité de porter, coordonner et mettre en œuvre le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rance Frémur Baie de Beaussais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise l'adhésion du **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tinténiac Bécherel** au syndicat mixte de portage du SAGE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise l'adhésion du **Syndicat Intercommunal du Linon** au syndicat mixte de portage du SAGE.

Une requête a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Rennes (dossier n° 0705065-1) par les époux LEROUX (La Ville es Ray 35190 QUEBRIAC) contre une décision en date du 22 mai 2007 par laquelle Monsieur le Maire de QUEBRIAC a décidé de surseoir à statuer sur la demande de permis de construire n° PC03523305X1001.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire



Conseil Municipal du 28 janvier 2008 (extrait; intégralité disponible en mairie)

Urbanisme
Acquisition terrains Consorts
RÉGNAULT
Versement d'une indemnité
d'éviction

Parcelle cadastrées :
E n° 918, E n° 915, E n° 943
et E n° 946

**Location terrain communal /
CHESNOT Marc**

Parcelle cadastrées :
E n° 918p, E n° 914, E n° 946
et E n° 861p

Échange de terrain
Commune de QUÉBRIAC /
BOISSIERE Stéphane

Parcelle cadastrées (Commune) :
AH n° 394, AH n° 397, AH n° 393

Parcelle cadastrées (M. Boissière S):
AH n° 401 (65 m²), AH n° 398

**Autorisation à défendre
dans l'affaire
LE ROSSIGNOL Ludovic**

Par délibération en date du 24 novembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé l'achat de parcelles pour une surface totale de 1 ha 63 a 31 ca, appartenant aux Consorts RÉGNAULT (succession de Monsieur Albert RÉGNAULT). L'acte de vente authentique a été établi le 21 mai 2007.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Georges CHESNOT, en tant qu'exploitant de ces parcelles doit être indemnisé selon les montants définis par la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve et autorise Monsieur la Maire à verser un montant de 10 008,63 Euros à Monsieur Georges CHESNOT au titre de l'indemnité d'éviction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve et autorise Monsieur la Maire à poursuivre la réalisation de la location à compter du 29 septembre 2007 sous forme de convention d'occupation précaire diverses parcelles de terre communal d'une contenance totale d'environ de 1 ha 65 a, à Monsieur CHESNOT Marc demeurant à QUÉBRIAC (35190) au lieu dit « La Rivière ». Les conditions de prix et autres clauses de la convention seront rédigées par acte de gré à gré avec le locataire.

Monsieur BOISSIERE Stéphane demeurant 2 impasse du Poncel à QUÉBRIAC (35190) s'est engagé à faire un échange de terrains avec la commune de QUÉBRIAC.

Monsieur BOISSIERE Stéphane cède à la commune de QUÉBRIAC pour une surface totale de 89 m² et la commune de QUÉBRIAC cède à Monsieur BOISSIERE Stéphane pour une surface totale de 592 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve et autorise Monsieur la Maire à donner son accord à l'échange moyennant le paiement d'une soulte par Monsieur BOISSIERE Stéphane au profit de la commune de QUÉBRIAC d'un montant de 10 060,00 Euros ((592 m² x 20,00) - (89 m² x 20,00)).

Une requête a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Rennes (dossier n° 0704577-1) par Monsieur LE ROSSIGNOL Ludovic (La Ville Geffrend 35190 QUEBRIAC) contre la décision du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2007 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de QUÉBRIAC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et désigne Maître Julien BONNAT, avocat à RENNES, comme conseil de la commune.



**Autorisation à défendre
dans l'affaire
REHAULT-LANIER Annick**

Une requête a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Rennes (dossier n° 0705257-1) par Madame REHAULT-LANIER Annick contre la décision du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2007 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de QUÉBRIAC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et désigne Maître Julien BONNAT, avocat à RENNES, comme conseil de la commune.

Conseil Municipal du 4 mars 2008 (extrait; intégralité disponible en mairie)

Urbanisme
Déclaration d'intention d'aliéner
Terrain MORIN Joseph

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur le bien sis Rue du Courtil Jamet à QUÉBRIAC, d'une superficie totale de 24 952 m², appartenant à Monsieur et Madame MORIN Joseph.

Mise à disposition d'un local
au profit de Monsieur Antoine
BAUDRIER

Le conseil municipal, approuve et autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention faisant état de la mise à disposition par la commune de QUEBRIAC à Monsieur Antoine BAUDRIER d'un local communal situé Rue de la Liberté (près de la bibliothèque municipale).

**Approbation du projet de
dissolution du Syndicat
Intercommunal du Collège
Théophile Briant de Tinténiac
(SICTB)**

Depuis 2006, le Syndicat Intercommunal du Collège Théophile Briand de TINTÉNIAC n'a plus d'activité dans la mesure où le conseil général prend directement en charge la totalité des travaux du collège public, notamment les travaux à venir d'extension et de restructuration de l'établissement scolaire. Le syndicat n'a, dès lors, plus vocation à exister.

Le conseil municipal approuve le projet de dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège Théophile Briand de TINTÉNIAC ainsi que les conditions de transfert de l'actif et du passif du syndicat au Conseil Général d'Ille-et-Vilaine



Séance du 28 mars 2008 (extrait; intégralité disponible en mairie)

**Honorariat de maire de
Monsieur Jean-Claude GOUPIL**

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Jean-Claude GOUPIL à l'honorariat de Maire.

Aux termes de l'article L. 2122-25 du code général des collectivités territoriales, l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans. L'honorariat n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget communal.

Monsieur Jean-Claude GOUPIL a exercé les fonctions municipales suivantes :

- ⊗ 1983 – 1989 : conseiller municipal
- ⊗ 1989 – 1995 : adjoint au maire
- ⊗ 1995 – 2001 : maire
- ⊗ 2001 – 2008 : maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette demande d'honorariat au bénéfice de Monsieur Jean-Claude GOUPIL.

**Administration générale
Attributions de fonctions du
maire aux adjoints**

L'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales permet au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints.

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau de répartition des compétences des adjoints :

<i>1^{er} adjoint Alain BILLON</i>	<i>2^{ème} adjoint Louis DENOVAL</i>	<i>3^{ème} adjointe Patricia HUARD</i>
<i>Affaires sociales</i>	<i>gestion et valorisation du patrimoine communal</i>	<i>animation et communication</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Petite Enfance - Personnes âgées - Vie scolaire - Chantier d'insertion - Transports - Aires de jeux 	<ul style="list-style-type: none"> - Biens et bâtiments communaux - Voirie et réseaux - Agriculture, terres, forêt, étangs, chasse, pêche - Environnement - Coordination du service technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Vie associative - Suivi de l'utilisation des équipements de sports, loisirs, culture - Manifestations - Bibliothèque municipale - Medias (Journaux, réunions publiques, Site...) - Fêtes et cérémonies, concours



Administration générale
Attributions de fonctions du
maire à un Conseiller délégué

L'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales permet au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un conseiller municipal délégué.

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau de répartition des compétences du conseiller municipal délégué.

Jacques BORDE

affaires financières

- Budget communal
- Affaires financières

Administration générale
Composition des commissions
municipales

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions municipales composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales ont en général un caractère permanent et sont en conséquence constituées dès le début du mandat du conseil.

Le Conseil Municipal APPROUVE la composition des commissions municipales comme suit :

<i>Finances / Économie</i>	<i>Urbanisme / Habitat Infrastructures</i>	<i>Affaires sociales</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Armand CHÂTEAUGIRON - Alain BILLON - Louis DENOVAL - Patricia HUARD - Jacques BORDE - Eugène LAMARRE - Marie-Madeleine GAMBLIN 	<ul style="list-style-type: none"> - Armand CHÂTEAUGIRON - Louis DENOVAL - Jacques BORDE - Jean-Claude HOUITTE - Régine CHANTEUX - Angélique LEBRETON 	<ul style="list-style-type: none"> - Alain BILLON - Marie-José HILLIARD - Patrick BOISSIER - Marie-Madeleine GAMBLIN - Alain OLLIVIER - Régine CHANTEUX (Affaires scolaires)

<i>Biens et batiments communaux Voirie et réseaux Agriculture / Environnement</i>	<i>Sports / Loisirs / Culture Animation / Communication</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Louis DENOVAL - Eugène LAMARRE - Jean-Claude HOUITTE - Xavier MORLON - Régine CHANTEUX - Marc DELAHAIS 	<ul style="list-style-type: none"> - Patricia HUARD - Marc DELAHAIS - Jean-Claude HOUITTE - Jacques BORDE - Angélique LEBRETON - Alain OLLIVIER



Administration générale Renouvellement du conseil d'administration du CCAS

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Présidé de droit par le maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum, en plus du maire. Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :

- ⊗ les associations de personnes âgées et de retraité ;
- ⊗ les associations de personnes handicapées ;
- ⊗ les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion ;
- ⊗ l'Union départementale des associations familiales ;

Les représentants du conseil municipal sont élus en son sein au scrutin secret à la majorité absolue. Les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du maire.

L'ensemble des formalités de renouvellement des administrateurs doit s'inscrire dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal.

La représentation de la commune de QUÉBRIAC au sein du CCAS est assurée par 4 élus municipaux.

Nom et Prénom	Fonction
Alain BILLON	1 ^{er} adjoint au maire
Alain OLLIVIER	Conseiller Municipal
Marie-José HILLIARD	Conseillère Municipale
Marie-Madeleine GAMBLIN	Conseillère Municipale

Administration générale Renouvellement du comité de la Caisse des Écoles

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du comité de la Caisse des Écoles.

Présidé de droit par le maire, la composition du comité s'établi ainsi :

- ⊗ l'inspecteur des écoles primaires et maternelles ou son représentant ;
- ⊗ un membre désigné par le Préfet, qui sera de préférence le délégué départemental de l'éducation nationale de la circonscription ;
- ⊗ deux délégués municipaux désignés par le conseil municipal ;
- ⊗ trois membres élus par les sociétaires ;

Les représentants du conseil municipal (2 délégués) sont élus en son sein au scrutin secret à la majorité absolue.

Nom et Prénom	Fonction
Patrick BOISSIER	Conseiller Municipal
Régine CHANTEUX	Conseillère Municipale



Administration générale
Nomination des délégués au
Conseil d'école

Présent dans chaque école maternelle et élémentaire, le conseil d'école a pour finalité de favoriser le dialogue et l'échange d'informations entre l'équipe éducative, les représentants des parents et les élus de la commune. Le conseil d'école a un rôle consultatif.

Le Conseil Municipal est représenté au conseil d'école par le maire et un membre du conseil municipal élu en son sein au scrutin secret à la majorité absolue

Nom et Prénom	Fonction
Patrick BOISSIER	Conseiller Municipal

Administration générale
Nomination des délégués à la
Communauté de Communes
Bretagne Romantique

La représentation de la commune de QUÉBRIAC au sein du conseil communautaire Bretagne Romantique est assurée par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Délégués titulaires :

Nom et Prénom	Fonction
Armand CHÂTEAUGIRON	Maire
Alain BILLON	1 ^{er} adjoint au maire
Jacques BORDE	Conseiller Municipal

Délégués suppléants :

Nom et Prénom	Fonction
Marie-José HILLIARD	Conseillère Municipale
Xavier MORLON	Conseiller Municipal
Patrick BOISSIER	Conseiller Municipal

Administration générale
Nomination des délégués au
S.I.V.U « ANIM'6 »

La représentation de la commune de QUÉBRIAC au sein du comité du SIVU « ANIM'6 » est assurée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Délégués titulaires :

Nom et Prénom	Fonction
Alain BILLON	1 ^{er} adjoint au maire
Marie-Madeleine GAMBLIN	Conseillère Municipale

Délégués suppléants :

Nom et Prénom	Fonction
Patrick BOISSIER	Conseiller Municipal
Marie-José HILLIARD	Conseillère Municipale



Administration générale

Nomination des délégués au SI des Chemins Ruraux de Bécherel

La représentation de la commune de QUÉBRIAC au sein du comité du SICR de Bécherel est assurée par **2 délégués titulaires**.

Nom et Prénom	Fonction
Louis DENOUAL	2 ^{ème} adjoint au maire
Jean-Claude HOUITTE	Conseiller Municipal

Administration générale

Nomination des délégués au SI du Bassin du Linon

La représentation de la commune de QUÉBRIAC au sein du comité du Syndicat Intercommunal du Bassin du Linon est assurée par **2 délégués titulaires**.

Nom et Prénom	Fonction
Louis DENOUAL	2 ^{ème} adjoint au maire
Alain BILLON	1 ^{er} adjoint au maire

Administration générale

Nomination des délégués au SI des Eaux de la Région de Tinténiac-Bécherel

La représentation de la commune de QUÉBRIAC au sein du comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tinténiac-Bécherel est assurée par **2 délégués titulaires**.

Nom et Prénom	Fonction
Louis DENOUAL	2 ^{ème} adjoint au maire
Jean-Claude HOUITTE	Conseiller Municipal

Administration générale

Nomination des délégués au SI d'Électrification Hédé-Tinténiac

La représentation de la commune de QUÉBRIAC au sein du comité du Syndicat Intercommunal d'Électrification Hédé-Tinténiac est assurée par 2 délégués titulaires.

Nom et Prénom	Fonction
Armand CHÂTEAUGIRON	Maire
Louis DENOUAL	2 ^{ème} adjoint au maire

Administration générale

Nomination des délégués au SMICTOM (Ordures Ménagères)

La représentation de la commune de QUÉBRIAC au sein du comité du SMICTOM est assurée par 2 délégués titulaires.

Nom et Prénom	Fonction
Régine CHANTEUX	Conseillère Municipale
Angélique LEBRETON	Conseillère Municipale



Administration générale

Nomination des délégués au SI de
Gestion de la Piscine de
Combourg (SIGeP)

La représentation de la commune de QUÉBRIAC au sein du comité du SIGeP de Combourg est assurée par 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Délégués titulaires :

Nom et Prénom	Fonction
Patricia HUARD	3 ^{ème} adjointe au maire
Marie-José HILLIARD	Conseillère Municipale

Délégué suppléant :

Nom et Prénom	Fonction
Jacques BORDE	Conseiller Municipal

Administration générale

Nomination des délégués au SI de
Gestion de la Trésorerie de
Tinténiac

La représentation de la commune de QUÉBRIAC au sein du comité du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Trésorerie de Tinténiac est assurée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Délégué titulaire :

Nom et Prénom	Fonction
Jacques BORDE	Conseiller Municipal

Délégué suppléant :

Nom et Prénom	Fonction
Armand CHÂTEAUGIRON	Maire

Administration générale

Nomination des délégués au SI de
Gestion du Centre de Secours de
Tinténiac

La représentation de la commune de QUÉBRIAC au sein du comité du Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours de Tinténiac est assurée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Délégué titulaire :

Nom et Prénom	Fonction
Jacques BORDE	Conseiller Municipal

Délégué suppléant :

Nom et Prénom	Fonction
Armand CHÂTEAUGIRON	Maire



Administration générale

Nomination des délégués au SIVOM du canton de Hédé

La représentation de la commune de QUÉBRIAC au sein du comité du SIVOM du canton de Hédé est assurée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Délégué titulaire :

Nom et Prénom	Fonction
Alain BILLON	1 ^{er} adjoint au maire

Délégué suppléant :

Nom et Prénom	Fonction
Patrick BOISSIER	Conseiller Municipal

Administration générale

Nomination des délégués au SI du Collège Théophile Briant de Tinténac

La représentation de la commune de QUÉBRIAC au sein du comité du Syndicat Intercommunal du Collège Théophile Briant de Tinténac est assurée par 3 délégués titulaires.

Délégués titulaires :

Nom et Prénom	Fonction
Alain BILLON	1 ^{er} adjoint au maire
Patricia HUARD	3 ^{ème} adjointe au maire
Patrick BOISSIER	Conseiller Municipal

Administration générale

Nomination des délégués à l'Office des Sports du canton de Tinténac

La représentation de la commune de QUÉBRIAC au sein de l'Office des Sports du canton de Tinténac est assurée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Délégué titulaire :

Nom et Prénom	Fonction
Patricia HUARD	3 ^{ème} adjointe au maire

Délégué suppléant :

Nom et Prénom	Fonction
Angélique LEBRETON	Conseillère Municipale

Administration générale

Indemnités de fonctions des élus

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les fonctions d'élus locaux sont gratuites.

Cependant, une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Son octroi nécessite une délibération.



Administration générale Indemnités de fonctions des élus (suite)

Il est possible d'allouer des indemnités de fonctions, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24 et R 2123-23 ;

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maxi de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonctions allouées ;

Considérant que la commune compte 1416 habitants ;

DECIDE

Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (43 % de l'indice brut 1015) et du produit de 16,5 % de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjoints, soit mensuellement la somme totale de 1 608,74 (maire) + 1 851,93 (3 adjoints) = 3 460,67 .

A compter du 15 mars 2008, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints et du conseiller municipal titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- ☞ Monsieur Armand CHÂTEAUGIRON, Maire :
36,5 % de l'indice 1015 (1 365,56 valeur au 01/03/2008) ;
- ☞ Monsieur Alain BILLON, 1er adjoint :
14 % de l'indice brut 1015 (523,77 valeur au 01/03/2008) ;
- ☞ Monsieur Louis DENOUAL, 2^{ème} adjoint :
14 % de l'indice brut 1015 (523,77 valeur au 01/03/2008) ;
- ☞ Madame Patricia HUARD, 3^{ème} adjointe :
14 % de l'indice brut 1015 (523,77 valeur au 01/03/2008) ;
- ☞ Monsieur Jacques BORDE, conseiller municipal délégué :
5,5 % de l'indice brut 1015 (205,77 valeur au 01/03/2008) ;

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.



Séance du 11 avril 2008 (extrait; intégralité disponible en mairie)

FINANCES - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2008

Bénéficiaires	2008	Bénéficiaires	2008
Etoile Sportive Québécoise	565	Union Sportive du Linon SAINT-DOMINEUC	574
Comité des Fêtes du Grand-Bois	385	A.D.M.R (secteur de TINTENIAC)	188
Gymnastique Volontaire Québécoise	112	Centre Régional de Lutte contre le Cancer	77
Club des Retraités de QUEBRIAC	137	Comité contre les Maladies Respiratoires	37
A.C.C.A	251	Association des Paralysés de France	37
A.C.P.G / C.A.T.M	374	Association Valentin Haüy	37
Amicale des Parents d'Elèves (QUEBRIAC)	137	Association Les Papillons Blancs	37
Association QUEBRIAC/MARPOD (Roumanie)	137	Association La Croix d'Or	37
Association LE CERCLE D'ILLE ET RANCE	104	A.N.P.I.H.M	37
Association QUEB'RANDO	96	Les Pupilles de l'Enseignement Public	32
Association LES TOUCH'A'TOUT	179	Secours Catholique	39
Association "TOUS ENSEMBLE CONTRE LA MUCO"	86	Secours Populaire	39
Association "AUDREY"	86	Institut Médico Educatif Gay Fleury	39
Association "FARANDOLE"	86	Bénéficiaires participation	2008
Association "AU BOIS DES LUDES"	52	Comice Agricole du canton de HEDE (a)	1 056
Association Etudes Historiques du canton de Hédé	100	Office Cantonal des Sports (b)	1 389
Comité de Jumelage de Tinténac et du Pays de la Donac	260	Convention ACCA (piégeage)	385
FNATH (section HEDE/TINTENIAC)	17	Convention QUEB'RANDO (entretien chemins de randonnée)	350
Association LES DAUPHINS (MAPA de HEDE)	57	Ecole Notre Dame de Tinténac (c)	3 156
Association Loisirs et Plein Air (repas des aînés canton de Hédé)	53	Séjours linguistiques et culturels (d)	1 000

(a) 0,76 € / habitant

(b) 1,00 € / habitant

(c) 60,00 € X 37 enfants + 312,00 € X 3 enfants en CLIS

(d) Les subventions (23 euros par élève) seront versées individuellement sur présentation des justificatifs à l'établissement scolaire.



Finances – Budget 2008 Caisse des Ecoles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote une participation financière au profit du budget de la CAISSE DES ECOLES d'un montant de **15 000,00 Euros**.

Finances – Budget 2008 Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote une participation financière au profit du budget du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE d'un montant de **5 000,00 Euros**.

Fiscalité Vote des taux d'imposition (année 2008)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les taux d'imposition de l'année 2008 comme suit :

	<i>BASES</i>	<i>TAUX VOTÉS</i>	<i>PRODUITS 2008</i>
Taxe d'habitation	884 800	14,25 %	126 084
Foncier bâti	582 200	16,25 %	94 608
Foncier non bâti	88 000	38,66 %	34 021

Affectation du résultat de la section de fonctionnement Compte administratif 2007 * Budget principal commune

Le compte administratif 2007 du budget principal de la commune présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **227 162,34 Euros**.

La section d'investissement se clôture au 31 décembre 2007 avec un excédent d'un montant de **182 905,12 Euros**.

Compte tenu de l'excédent d'investissement, des restes à réaliser en dépenses d'un montant de **464 374,00 Euros** et en recettes d'un montant de **119 322,00 Euros**, les besoins de financement de la section d'investissement s'élèvent à **162 146,88 Euros**.

Il est proposé d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" en section d'investissement **soit 162 146,88 Euros** et d'affecter la différence en section de fonctionnement du budget primitif 2008 à l'article 002 "résultat de fonctionnement reporté" **soit 65 015,46 Euros**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la reprise des résultats de l'exercice 2007.



Finances – Budget Primitif 2008
Budget Principal Commune

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du document présentées par Monsieur Jacques BORDE, conseiller municipal délégué aux affaires financières. Le budget primitif 2008 de la commune qui s'équilibre à **937 623 Euros** en section de fonctionnement et à **824 337 Euros** en section d'investissement.

Finances – Budget Primitif 2008
Lotissement de « LA DONAC »

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du document présentées par Monsieur Jacques BORDE, conseiller municipal délégué aux affaires financières. Le budget primitif 2008 du lotissement communal de «La Donac » s'équilibre à **148 556 Euros** en section de fonctionnement.

Finances – Budget Primitif 2008
Zone Artisanale « LE RÔLIN »

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du document présentées par Monsieur Jacques BORDE, conseiller municipal délégué aux affaires financières. Le budget primitif 2008 de la zone artisanale de Rôlin s'équilibre à **387 948 Euros** en section de fonctionnement et à **344 700 Euros** en section d'investissement.

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Compte administratif 2007 *
Service Public d'Assainissement

Le compte administratif 2007 du budget du Service Public d'Assainissement présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **17 631,44 Euros**.

La section d'investissement se clôture au 31 décembre 2007 avec un excédent d'un montant de **13 227,82 Euros**.

Il est proposé d'inscrire le montant de l'excédent de fonctionnement, **soit 17 631,44 Euros**, au budget primitif 2008 à l'article 001 « excédent antérieur reporté ».

Le conseil municipal approuve la reprise des résultats de l'exercice 2007.

Finances – Budget Primitif 2008
Budget du Service Public
d'Assainissement

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du document présentées par Monsieur Jacques BORDE, conseiller municipal délégué aux affaires financières. Le budget primitif 2008 du service public d'assainissement s'équilibre à **81 288 Euros** en section d'exploitation. En section d'investissement, le montant des dépenses est de **30 387 Euros** et celui des recettes à **70 834 Euros**.

Bibliothèque Municipale – Année 2008– Demande de subventions

- Aide à l'emploi dans les bibliothèques
- Achat de livres et de périodiques

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- confirme l'achat de livres et de périodiques pour la bibliothèque municipale en 2008.
- dit qu'une somme de 4 000,00 Euros a été inscrite au budget primitif 2008.



Convention d'ouverture de crédit à conclure avec Dexia CLF Banque

Programme voirie 2008

- sollicite une subvention de fonctionnement pour l'acquisition d'ouvrages pour la bibliothèque, action prévue dans le cadre du volet 3 du contrat de territoire signé entre le Conseil Général d'Ille et Vilaine et la Communauté de Communes Bretagne Romantique.
- sollicite le renouvellement de la subvention départementale au titre de l'année 2008, dans le cadre de l'aide à l'emploi dans les bibliothèques.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jacques BORDE, conseiller municipal délégué aux affaires financières, vu le projet de contrat de Dexia CLF Banque, et après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Article 1 – Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de QUÉBRIAC décide de contracter auprès de Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 200 000,00 Euros dans les conditions suivantes :

- **Montant : 200 000,00 Euros**
- **Durée : 12 mois**
- **Index des tirages : EONIA – Taux d'intérêts : index + marge de 35 points de base**
- **Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle**
- **Commission de réservation : 200,00 Euros**

Article 2 – Le conseil municipal autorise Monsieur Armand CHÂTEAUGIRON, maire, à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque.

Article 3 – Le conseil municipal autorise Monsieur Armand CHÂTEAUGIRON, maire, à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.

Sur proposition de Monsieur Louis DENOUAL, adjoint au maire chargé de la voirie communale, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le programme de travaux d'investissement 2008 sur les voies communales et rurales, à savoir :

LIEU	SURFACE (m ²)	MONTANT HT
CR Les Brûlons à Percotte	4936	26 830,28
CR dit de Ponçonnet	1252	12 928,71
CR de Ringadan	566	3 130,19
CR de la Ville Heslouin	1279	7 935,80



BUDGET PRINCIPAL 2008 (extraits) DEPENSES « SECTION INVESTISSEMENT »

DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	TOTAL	Libellé	TOTAL
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES		OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	
Achats Terrains nus	34 322 €	Excédent d'investissement reporté	182 905 €
Installations de voirie	10 000 €	Virement de la section de fonctionnement	192 813 €
Achat Camion	35 000 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	162 146 €
Divers Mobiliers, Matériels (sono...)	8 146 €		
OPERATIONS FINANCIERES		OPERATIONS FINANCIERES	
Remboursements des emprunts	88 000 €	Récupération de TVA	63 351 €
		Taxe locale d'Equipement	3 000 €
PROGRAMMES		PROGRAMMES	
Parking Zone Commerciale	249 669 €	Parking Zone Commerciale - Subvention du Département	30 000 €
Plateau MultiSports	75 500 €	Subvention du Département	17 000 €
		Subvention Communauté de Communes	20 000 €
		Emprunts Organismes Bancaires	40 000 €
Terrain de Foot - Relève Filets	1 359 €	Subvention du Département	10 000 €
Rénovation Extérieurs, Parkings, Sécurité	83 423 €		
Bibliothèque : Achats, Informatique, Mobilier	8 573 €	Subvention du Département (construction) - Reliquats	9 322 €
Voirie - Travaux de Rénovation	65 000 €	Voirie - Subvention du Département	10 000 €
Bar La LICORNE - Rénovation	80 000 €	Emprunts Organismes Bancaires	70 000 €
Nouveau Restaurant Scolaire - Etudes	10 000 €		
Mairie - Matériels	10 000 €		
Groupe Scolaire - Mobiliers, Matériels, Installations	24 900 €		
Salle Polyvalente	12 937 €		

Lire le tableau en horizontal : à gauche les dépenses, à droite, les modes de financements correspondants
Pour le parking, l'emprunt correspondant a été réalisé en 2007



BUDGET PRINCIPAL 2008 (extraits)
DEPENSES « SECTION DE FONCTIONNEMENT »

LIBELLÉ	Budget total 2007	Réalisé en 2007	BP Proposé	% Budget 2007	% Réalisé 2007
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	211 420,00	198 968,51	227 600,00	7,65	-5,89
012 – CHARGES DE PERSONNEL	253 370,00	245 190,17	281 450,00	11,08	-3,23
65 – CHARGES DE GESTION COURANTE	156 540,00	155 472,09	156 730,00	0,12	-0,68
66 – CHARGES FINANCIERES	58 350,00	55 532,24	65 150,00	11,65	-4,83

BUDGET PRINCIPAL 2008 (extraits)
RECETTES « SECTION DE FONCTIONNEMENT »

LIBELLE	Budget total 2007	Réalisé en 2007	BP proposé
70 - PRODUITS DES SERVICES	20 300,00	26 501,37	21 300,00
73 - IMPÔTS ET TAXES	329 407,00	329 001,10	347 266,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	346 679,00	367 288,97	364 282,00
75 - PRODUITS DE GESTION COURANTE	154 800,00	157 349,46	127 500,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00	43 040,65	5 000,00

Séance du 23 mai 2008 (extrait ; intégralité disponible en mairie)

Projet immobilier du Courtil Jamet

Or, après plusieurs réunions avec HABITAT 35 et notamment celle du 18 avril 2008, le projet présenté semble loin de la lettre et de l'esprit du protocole : 6 logements location-accession, 6 locatifs et 16 lots libres de constructeurs soit un total de 28 logements.

Il est demandé à la commune de s'engager définitivement et rapidement sur ce programme, devant aboutir à une autorisation de lotir.

Après débat, le Conseil Municipal :

- décide de ne pas accepter le projet de programme présenté par HABITAT 35 le 18 avril 2008 et de lui demander la mise en place d'un autre programme.
- en cas de rupture du protocole d'accord signé le 2 février 2007, le Conseil Municipal donne mission à Monsieur le Maire pour poursuivre avec les vendeurs dans la direction d'une acquisition par la commune de la parcelle en question.



**Préparation de la rentrée
scolaire 2008 – 2009**
Affectation conditionnelle d'un
emploi maternel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur l'Inspecteur d'Académie a, par lettre en date du 28 mars 2008, informé la commune qu'en raison de l'évolution des effectifs, il a été proposé de soumettre pour avis aux membres du Comité Technique Paritaire Départemental :

- **l'affectation conditionnelle d'un emploi maternel à l'école primaire de Québriac.**

Le Conseil Municipal, émet un avis **favorable** quant à la création conditionnelle d'une classe à l'école publique de Québriac.

**Préparation de la rentrée
scolaire 2008 – 2009**
Mise à disposition d'une classe
mobile

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en prévision de l'ouverture d'une classe maternelle conditionnelle, et dans l'attente de la construction du restaurant scolaire, il va être nécessaire de réorganiser la disposition des locaux du groupe scolaire.

Par courrier du 10 avril dernier, la commune de Québriac a sollicité le Conseil Général d'Ille et Vilaine pour une mise à disposition d'une classe mobile pour la rentrée scolaire 2008.

Le Conseil Municipal, confirme sa demande de mise à disposition d'une classe mobile pour la rentrée scolaire 2008 dans le cadre de la création conditionnelle d'une classe à l'école publique de Québriac.

**Désignation des membres de la
Commission des Impôts Directs**

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue, dans chaque commune, une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D), chargée de proposer à l'Administration Fiscale la valeur cadastrale des biens soumis aux taxes directes locales.

Cette commission est composée, outre du Maire ou de l'Adjoint délégué, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants dans les communes de moins de 2000 habitants. Les commissaires sont désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables de la commune, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal dans les 2 mois de son renouvellement.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune, être suffisamment familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. Lorsque la commune comporte au moins 100 hectares de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.



Désignation des représentants de la commission locale d'évaluation des charges transférées

La durée du mandat des commissaires est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal établit la liste des contribuables qui sera transmis à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communales des Impôts Directs.

Le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts indique qu'il est créé entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), soumis de plein droit à la Taxe Professionnelle Unique (TPU), et les communes membres de l'EPCI une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission est appelée à jouer un rôle permanent puisqu'elle intervient à chaque nouveau transfert de charges.

1. Rôle de la commission

Le rôle de la commission de transfert de charges est de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes membres.

La commission doit rendre ses conclusions dans un rapport qui est soumis à l'approbation des communes membres du groupement.

En effet, la commission d'évaluation des charges transférées ne disposant que d'un pouvoir de proposition, ce sont les délibérations des conseils municipaux, à la majorité qualifiée, qui valideront les transferts de charges.

2. Composition de la commission

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant auprès de cette commission.

Chaque commune est souveraine dans le choix de son ou (ses) représentant(s). Il peut s'agir des maires des communes membres ou de conseillers municipaux siégeant le cas échéant au sein de l'organe délibérant de l'EPCI.

En revanche, la circulaire du 30 juin 1992, précise qu'il appartient à chaque groupement d'en fixer librement la composition par délibération.

Ainsi, le conseil communautaire, en séance du 30 avril 2008, a décidé de constituer une commission d'évaluation des charges transférées composée de 25 membres, soit un représentant par commune.

Il appartient donc à chacune des 25 communes de la Communauté de Communes Bretagne Romantique de désigner, par délibération, un membre titulaire et un membre suppléant pour constituer la commission d'évaluation des charges transférées.

En application des articles L.2121-21 et L.2121-33 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, au scrutin secret et à la majorité absolue, pour siéger à la commission d'évaluation des charges transférées.

Au terme des votes, ont été élus :

- ⊗ En tant que membre titulaire :
Monsieur Jacques BORDE
- ⊗ En tant que membre suppléant :
Monsieur Louis DENOUEL



**Création d'un emploi saisonnier
pour le service technique**

Monsieur le Maire indique qu'en raison du surcroît de travail consécutif aux congés d'été et de la nécessité de remplir les missions du service technique, il y a lieu de créer un emploi saisonnier, à savoir :

- Poste : service technique
- Grade : adjoint technique territorial de 2^{ème} classe
- Echelle 3 – échelon 1
- Temps de travail : complet 35/35
- Durée : 1^{er} juillet 2008 au 31 août 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **émet un avis favorable** à cette proposition.

**Installations classées pour la
protection de l'environnement**

Projet présenté par le GAEC
FAISANT – LAUNAY
(Saint-Domineuc et Québriac)

Une enquête publique s'est déroulée du 17 mars 2008 au 18 avril 2008, sur le dossier présenté par le GAEC FAISANT – LAUNAY en vue d'obtenir l'autorisation de restructurer un élevage laitier d'un effectif total de 120 vaches laitières sur paille, 95 génisses sur paille et 102 bovins à l'engraissement aux lieux-dits « Les Planches » à SAINT-DOMINEUC et « Trémagouët » à QUÉBRIAC.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport et de l'avis du commissaire enquêteur, à l'unanimité, **émet un avis favorable** au projet présenté par le GAEC FAISANT – LAUNAY.

Urbanisme
Déclaration d'intention
d'aliéner – Propriété BAUDRIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur le bien au 20 Rue de la Liberté à QUÉBRIAC comprenant un bâtiment à usage d'habitation et de commerce bar – tabac – jeux sur un terrain d'une superficie totale de 421 m², appartenant à Monsieur Jean-Claude BAUDRIER.

**Acquisition d'équipement pour
le terrain de football**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte l'offre de la société EPS de La Guerche de Bretagne pour l'achat d'un système de relevage des filets du terrain de football + 2 paires de filets au prix total de 1 213,50 Euros HT (1 451,35 Euros TTC).

La commune de QUÉBRIAC, par protocole en date du 2 février 2007, avec HABITAT 35, s'est engagée à réaliser Rue du Courtil Jamet, un programme à vocation sociale, constitué de 2 tranches dont la première prévoit 46 logements (34 en accession à la propriété et 12 en location) et la seconde un espace pour la réalisation d'une structure d'accueil pour personnes âgées.



Permanences du Maire et des Adjoint

M. Armand CHÂTEAUGIRON <i>Maire</i>	Finances – Economie Urbanisme – Habitat Infrastructures	Vendredi (sur rendez-vous) Samedi 11H00 à 12H00
M. Alain BILLON <i>1^{er} adjoint</i>	Affaires sociales Petite enfance Personnes âgées Transports	Samedi 11H00 à 12H30 Et sur rendez-vous (*)
M. Louis DENOVAL <i>2^{ème} adjoint</i>	Voirie et réseaux Bâtiments communaux Environnement	Mardi 9H00 à 11H00 Et sur rendez-vous (*)
Mme Patricia HUARD <i>3^{ème} adjointe</i>	Vie associative Sport – Loisirs – Culture Fêtes et cérémonies	Samedi 11H00 à 12H30 Et sur rendez-vous (*)

(*) s'adresser au secrétariat de mairie.



Québriacois d'honneur



Le 8 mai 2008, les commémorations d'anniversaire de la fin des hostilités de la guerre 1939 - 1945 ont été marquées à Québriac par la remise de médailles par Monsieur GARÇON, délégué départemental, aux trois porte-drapeaux :

Messieurs Robert COBAC, Roger MONNIER, et André ROISAIN

De plus, il a été remis à Monsieur Yves LAUNAY Maire honoraire, la médaille du Proche Orient.

Voici, un extrait du message de M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants pour le 63^e anniversaire du 8 mai 1945, lecture faite par Monsieur le Maire :

« ...En cette journée de souvenir, nous honorons en premier lieu les victimes, civiles et militaires de ce conflit meurtrier. Notre pensée va en particulier à tous les déportés, aux internés, aux fusillés, aux prisonniers et victimes du S.T.O., à toutes les populations annexées ou déplacées et à toutes les familles endeuillées par la guerre..... »



PHOTO INEXPLOITABLE

Le lundi de Pâques Francis a invité, cette année encore, les enfants de la commune à une chasse aux œufs sur le terrain de football de la commune.

Beaucoup ont répondu présent malgré un temps pluvieux.

En quelques minutes, les centaines d'œufs éparpillés sur le terrain ont fini dans les sacs des enfants.

Merci Francis

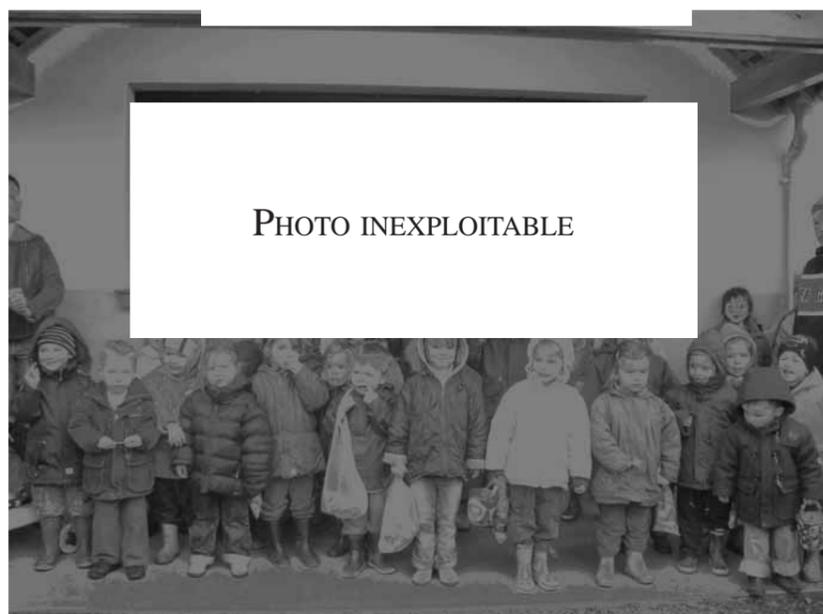


PHOTO INEXPLOITABLE

Aux noms de tous les enfants, nous remercions Francis pour sa générosité.

La Municipalité



Jean-Luc CLOLUS



*Le Savoir-faire
depuis
3 générations*

Couverture
Zinguerie
Réfection Cheminée

"Le Frais Vallon" - 35190 QUÉBRIAC ☎ 02 99 68 01 17

Claude DUHAMELLE
Travaux Publics
35190 QUÉBRIAC

Terrassement, Empierrement, Drainage
Assainissement autonome, Raccordement tout à l'égout
Raccordement de vos réseaux EDF, GDF, PTT, AEP
Nettoyage de vos terrains (avec gyrobroyeur)
Location Tractopelle, Pelle à pneus, Mini-pelle et BRH

Tél. 02 99 68 12 94 Port. 06 03 37 84 41
Fax 02 99 23 00 89

Siret : 422 745 976 00015 - APE 451B

CARROSSERIE
PEINTURE
Rémi Gillet

Passage Marbre
Pose Pare-Brise
Recharge climatisation



ZA DE ROLIN - QUEBRIAC
☎ 02 99 68 01 02
Fax 02 99 68 19 79

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
Neuf et Rénovation

Olivier LEBRETON

Chauffage - Domotique confort - V.M.C
Aspiration centralisée - Isolation
Remise en conformité - Dépannages
Motorisations de portails

La Pivaudière
35190 Quebriac

Tél / Fax 02 99 68 06 74
Mobile 06 62 50 26 95